

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, le président**
Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À MONT-LAURIER**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 11 mars 2025, à 19 h
Salle du Coeur Immaculé de Marie
1570, rue Panet, Mont-Laurier et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 MARS 2025

MOT DE LA COMMISSAIRE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

Mme LOUISELLE MARTIN (présentation verbale)..... 4

M. ALEXANDRE RICHARD (DM8) 13

M. ROMAN HROMEK (DM7)..... 21

M. RICHARD FRADETTE (DM5) 29

PAUSE

REPRISE

M. MARIO LEFEBVRE (présentation verbale) 43

M. PATRICE COURSOL (présentation verbale)..... 51

MOT DE LA FIN 55



SÉANCE DU 11 MARS 2025

SÉANCE DE LA SOIRÉE

LA COMMISSAIRE :

5

Bonsoir à tous et à toutes. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Prunelle Thibault-Bédard et j'agis à titre de commissaire sur la commission d'enquête. Je suis accompagné de monsieur Joseph Zayed, qui préside la commission. Pour réaliser notre mandat, nous bénéficions du soutien de madame Émilie Batailler et de messieurs Jonathan Perreault et Jérémie Hagen-Veilleux, qui sont analystes, de madame Annie St-Gelais, qui est coordonnatrice au secrétariat de la commission, de monsieur Patrick Fournier, qui est conseiller en communication, et de l'agente de secrétariat, madame Ana-Consuelo Cajamarca. Sur le plan de la logistique, nous sommes assistés par messieurs Luc Tremblay et Jonathan Régimbald, responsables de la sonorisation et de la captation vidéo, par madame Aurélie Patin, la sténographe qui retranscrira tous les propos de la deuxième partie, ainsi que par plusieurs personnes de l'équipe du BAPE impliquées dans la webdiffusion de la séance, soit messieurs Pierre Dufour et Raphaël Sioui et mesdames Marie-Eve Gendron, Karine Fortier, Virginie Begue, Delphine Deguisse et Andrea Aristizabal.

15

20

25

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau du BAPE et dans la page Web du dossier. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des ordinateurs situés à la bibliothèque de Mont-Laurier — secteur Des Ruisseaux. Plusieurs des documents y sont également offerts en version papier.

30

Comme vous le savez probablement, nous avons tenu les 11 et 12 février derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire pour mieux comprendre le projet et ses répercussions. Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience, dont l'objectif est de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion, d'émettre des

35 commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet. Nous tenons à souligner que votre participation est essentielle et enrichissante pour la commission. En tant qu'expert et experte de votre milieu, vos interventions peuvent faire évoluer l'analyse de la commission sur le projet, en plus d'offrir un éclairage nouveau ou complémentaire sur ses répercussions sur votre environnement.

40
Voici quelques informations concernant la séance de ce soir. Premièrement, si ce n'est pas déjà fait, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole de se présenter à la table du registre qui est situé à l'arrière de la salle pour confirmer leur présence. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription. Aussi, je vous rappelle, je vous précise que le temps
45 alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Finalement, j'attire votre attention sur le fait qu'à la suite de chaque présentation, la commission pourrait échanger avec vous afin de préciser votre point de vue.

50 Les personnes qui ne se sont pas inscrites à l'avance pour s'exprimer à l'audience peuvent néanmoins prendre la parole ce soir de manière spontanée, si le temps le permet. Vous devez toutefois vous inscrire pour le faire. Encore une fois, l'inscription peut se faire à la table du registre qui est située à l'arrière ou, pour les personnes qui sont à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1-800-463-4732, poste 6. Les intervenants et intervenantes spontanés seront appelés par ordre d'inscription.

55 L'initiatrice du projet et les personnes-ressources que vous avez rencontrées lors de la première partie n'ont pas de rôle particulier à jouer dans la deuxième partie. Toutefois, elles peuvent bien entendu assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, cinq présentations sont prévues à l'horaire.

60 Le BAPE s'est doté de règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans son site Web. À titre d'exemple, les propos ne doivent pas être diffamatoires ou injurieux. Dans un même ordre d'idées, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein comme celui que nous avons vécu lors de la première
65 partie. Ainsi, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

70 Quelques mots maintenant sur le droit de rectification. Toute personne peut rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans une présentation. Cela dit, une rectification doit se limiter à corriger des inexactitudes démontrées comme, par exemple, une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes admissibles est de 250, on peut rectifier cette information factuelle. La rectification ne permet pas de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

75 Pour vous prévaloir du droit de rectification, vous devez vous inscrire à la table du registre en arrière de la salle ou, si vous êtes à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat sur le site Web du BAPE, ou en appelant au 1-800-463-4732, poste 6. Pour les rectifications, vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications peuvent également se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, soit au plus tard le 18 mars.

85 La suite maintenant. À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ces questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées au bureau du BAPE et dans le site Web du dossier, puis la Commission rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 10 juin 2025. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

90 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministre responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports, donc celui du BAPE et du ministère responsable de l'Environnement, que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet ou de l'autoriser à certaines conditions appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

100 Enfin, comme Patrick Fournier l'a mentionné, il nous intéresse de savoir comment s'est déroulée votre expérience avec le BAPE. C'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pouvez vous procurer le formulaire à la table du registre ou numériser le code QR qui apparaît à l'écran. Pour les gens à distance, vous trouverez le formulaire dans notre site Web, sur la page du mandat de la

105 commission ainsi que dans la diffusion en direct sur notre page Facebook. À noter que ce sondage préservera votre anonymat. Je vous remercie. J'inviterais maintenant notre première participante à s'avancer à la table des intervenants, madame Louiselle Martin, s'il vous plaît, pour votre présentation.

Mme LOUISELLE MARTIN :

110 Bon, en 2020, l'initiatrice a débuté le projet d'agrandissement du site d'enfouissement. Ont-ils pris le temps de se questionner de l'impact pris à l'époque du choix de l'emplacement? Est-ce que c'est pertinent de continuer à cet endroit? Aucune autre option envisagée de leur part prétextant l'infrastructure existante. Les installations existantes peuvent servir à maintenir les opérations à faibles impacts pour les citoyens, tels que l'écocentre, le compostage et le traitement des boues et acheminer les opérations d'enfouissement ailleurs.

115 Des 12 municipalités desservies par la RIDL, qui serait prêt à avoir un dépotoir dans leur ville et village à moins de 350 mètres de leur résidence et à proximité du centre-ville? Sachant que les membres du Conseil d'administration de la RIDL sont conseillers des différentes municipalités de la MRC Antoine-Labelle et sachant que ce sont les maires et mairesses des différentes municipalités de la MRC qui siègent sur le conseil de la MRC, ne croyez-vous pas qu'il y ait apparence de conflit d'intérêts pour la prise de décision concernant la RIDL?

125 Suite aux réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, beaucoup de zones grises de l'application des lois et suivis concernant la conformité entre la RIDL et le ministère. Exemple, des puits installés en dépassant de manganèse, la digue Morier, sachant l'importance des tourbières, qui sont encore plus performantes que les arbres pour capturer le carbone atmosphérique. Ils sont des puits de carbone et des filtres naturels pour les eaux souterraines et régularisent les eaux de surface et aussi absorbent les crues d'eau. Comment peut-on, dans une tourbière, sans faire échapper le carbone emprisonné depuis plusieurs années dans l'atmosphère tout en luttant contre le changement climatique et sans perturber l'écosystème environnant? Impact visuel et les odeurs de biogaz. Les mesures d'atténuation à l'intégration du paysage, aucune solution n'est viable présentée à ce jour. Aucun engagement de la RIDL formel de la mise en place pour minimiser les odeurs existantes et à venir, prétextant ne pas avoir de plaintes sachant qu'il y a des odeurs.

135

140 Le 24 février, à CFLO, à Info au carré, avec André Léonard, notre maire affirme qu'il y a effectivement des odeurs perceptibles dans la ville. Il est évident que pour les 36 prochaines années et plus d'exploitation du site, assise dans ma véranda le matin, le jour et même par des nuits chaudes, ma fenêtre ouverte et aussi mes activités pratiquées à la piste cyclable, je respirerai cette odeur.

145 Bon, maintenant, je vous présente mon histoire. Janvier 1960, mon père a acheté les lots 14, 15, 16 et 17. Je fais partie d'une famille de 10 enfants, dont 7 filles et 3 garçons. J'ai exploré cette terre avec mes frères et sœurs aux travaux de la ferme, en ramenant les vaches à l'étable, cercler le jardin, faire les foin pour les animaux de la ferme pour l'hiver et aussi s'amuser, glisser, patin, hockey au ruisseau Villemare, cabane d'enfants, promenade en cheval, marcher en équilibre sur les rails du P'tit Train du Nord, et caetera.

150 En 1977, à mes 18 ans, je suis propriétaire d'un emplacement désigné étant une partie du lot 15B du cadastre du canton de Campbell, rang 2 -- à l'époque, ils appelaient ça comme ça, là -- mesurant 429 pieds de largeur par une profondeur de 3 700 pieds dans la ligne d'une ligne nord. En 1983, construction de ma résidence, route Pierre-Neveu. Mes deux enfants ont foulé le même sol que moi et ont eu l'opportunité de l'immense grandeur de terrain pour s'amuser : du ski de fond, raquettes, skidoo, 4 roues, cabane d'enfants, produire notre propre sirop d'érable ainsi que la chasse au chevreuil, et aujourd'hui, mes petits-enfants, eux aussi, en profitent : glissade, 4 roues avec grand-papa, et caetera.

160 Pour l'avenir, je compte céder à mes héritiers cette terre familiale à leur tour. J'espère que vous comprenez mon attachement profond de vouloir préserver ce petit coin de paradis avec un environnement préservé d'une vue de dépotoir. Je suis consciente que ces terrains à proximité de la ville a une valeur ajoutée, à moins de 5 minutes du centre-ville. Je vous remercie, la commission, de m'avoir écoutée.

165 **LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, Madame Martin, pour votre intervention. Mais vous pouvez rester en place, s'il vous plaît, madame Martin? La commission aimerait échanger avec vous.

170 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Oui.

175 **LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une question, s'il vous plaît. Vous avez abordé l'enjeu des odeurs et des biogaz dans votre intervention en parlant notamment, là, du risque de sentir les odeurs lorsque vous profitez de l'extérieur sur la véranda ou avec les fenêtres ouvertes.

180 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Oui.

185 **LA COMMISSAIRE :**

Je me demandais, au cours des dernières années, est-ce que les odeurs en provenance du LET existantes vous ont accommodée de façon... comment décririez-vous? Est-ce que c'est régulier? Est-ce que c'est occasionnel? Pouvez-vous me parler un peu, là, des années passées?

190 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

195 C'est régulier. C'est régulier, surtout l'été. Puis même, je te dirais, dernièrement, même l'hiver. Là, j'ai pris... parce qu'il faut faire des plaintes soi-disant. Ça fait que marquer ça sur mon calendrier les heures, les périodes. Mais... c'est non. Je dirais sur sept jours, je te dirais, là, bien, je dirais, c'est au moins cinq jours. Ça, c'est minimum. Puis ça sent. Des fois, là, c'est vraiment, on dirait que tu es quasiment, on dirait que c'est une fosse septique qui est ouverte. Quand je fais vider ma fosse septique, là, ça sent vraiment, là. C'est... écoute, franchement, ce n'est vraiment pas agréable, là. C'est régulier.

200 **LA COMMISSAIRE :**

Et depuis quelques mois, quelques années?

Mme LOUISELLE MARTIN :

205

Non, je dirais au moins trois ans.

LA COMMISSAIRE :

210

OK.

Mme LOUISELLE MARTIN :

215

Ça, c'est, je te dirais, trois ans, puis c'est bien désagréable. Puis moi, comme je disais, je ne me calcule pas haïssable. Je me suis dit, si moi, je le sens, il y a quelqu'un d'autre qui le sent. Pourquoi que les gens qui sont en place ne prennent pas, ils savent, ils sont là, si moi, je le sens, ça veut dire qu'ils le sentent eux autres aussi, pourquoi qu'ils ne prennent pas action? Moi, il me semble que ce n'est pas nécessaire d'avoir des plantes, là, quand tu es conscient de ce qui se passe puis la senteur. Puis, en plus de ça, il faut qu'on fasse une plainte à la RIDL puis il faut qu'on

220 fasse une plainte à la Ville de Mont-Laurier. C'est un double travail. Je ne sais pas... ils n'ont pas l'air à se communiquer, là, je ne sais pas ce qui se passe là, là, mais il y a un problème.

LA COMMISSAIRE :

225

OK. Désolée si je ne me souviens pas correctement, là, si ma mémoire est bonne, vous avez formulé une plainte à l'automne dernier?

Mme LOUISELLE MARTIN :

230

Oui.

LA COMMISSAIRE :

235

Parfait.

Mme LOUISELLE MARTIN :

240 Puis j'ai toutes les... j'ai fait ma rue, ma route Pierre-Neveu puis même la montée Isidore-
Martin qui fait partie des lots que mon père, il a développés, bien, qu'il a vendus, là, puis on était
au-dessus d'une vingtaine de personnes.

LA COMMISSAIRE :

245 OK. Et là, il n'y a absolument aucun reproche dans ma question, là, c'est la première plainte
que vous aviez faite, qu'est-ce que vous avez empêché de faire une plainte plus tôt puisque vous
me dites ça fait quelques années que vous sentez...

Mme LOUISELLE MARTIN :

250 Bien, t'sais, tu arrives chez nous, ça sent. Là, il faut que tu prennes la démarche d'aller
t'asseoir, d'ouvrir ça. Puis c'est compliqué, là, astheure. Bien, c'est compliqué; c'est un formulaire,
tu marques ton nom, ton adresse, il faut que tu marques les heures. Mais, t'sais, est-ce que...
255 mettons, sur cinq jours, là, il faut-tu que je fasse ça à tous les jours? Hey, c'est toute une corvée
ça, là. Moi, pour moi, c'est une corvée. Tout en sachant que les gens qui sont là, ils le savent que
ça sent. Pourquoi ne pas agir? Moi, je me dis, si j'ai une entreprise puis que je fais des choses puis
que je suis consciente, si tu ne veux pas avoir de problème, bien, câline, tu t'organises pour agir
en conséquence.

LA COMMISSAIRE :

260 Je vous remercie de la réponse. Est-ce que mon collègue a également une question?

LE PRÉSIDENT :

265 Oui, merci beaucoup. Au cours de la séance, des séances de la première partie de l'audience
publique, l'initiatrice a évoqué un certain nombre de mesures qu'elle devait mettre en place pour
atténuer les odeurs. Est-ce que ces mesures-là vous ont rassurée?

270

Mme LOUISELLE MARTIN :

Non, pas du tout. Parce qu'ils auraient pu...

275

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

280

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bien, ils auraient pu le faire avant. Comme je vous dis, ces odeurs-là, ça fait trois ans qu'on les sent, là. Puis, pourquoi attendre? Ils savent qu'on est, qu'il y a des gens dans cette ville-là. Ils savent. Dans leur croquis, là, ils savent la route Pierre-Neveu qu'on est touché en particulier. Puis ce n'est pas juste à Mont-Laurier... pas juste route Pierre-Neveu, c'est à Mont-Laurier aussi. Quand tu circules dans Mont-Laurier, là, tu t'en vas chez McDo, ou peu importe, là, ça sent des odeurs. Moi, je ne peux pas comprendre qu'une ville, qu'on endure ça dans notre ville. Comme je disais tantôt, 12 municipalités, laquelle se lèverait pour avoir ça dans leur centre près du centre-ville? Laquelle? Moi, je suis convaincue qu'il n'y en a pas une.

285

290

LE PRÉSIDENT :

Vous avez également fait référence à ce qui vous semblait être un conflit d'intérêts...

295

Mme LOUISELLE MARTIN :

Oui,

LE PRÉSIDENT :

300

... puisque plusieurs personnes qui siègent...

Mme LOUISELLE MARTIN :

305

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

... sur la RIDL siègent également à la MRC. Ça serait quoi la solution que vous proposeriez?

310 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Bien, que ça soit des gens qui n'ont pas rapport un avec l'autre. Comment voulez-vous... Si, comme moi, j'ai une entreprise et j'ai des employés à mon nom, mais qui travaillent avec des conseillers, bien, tu vas-tu à l'encontre des décisions qui sont prises? Non. Ça fait qu'ils marchent tous dans le même sens. C'est sûr que d'avoir des, excusez, des gens, des citoyens, ou n'importe qui d'autre, mais pas tous les gens qui sont concernés dans l'administration de gérer une ville ou de gérer, promet des choses. La RIDL, si vous regardez, il y a une bonne partie que c'est les mêmes personnes. Ça fait que ça ne peut pas être transparent, ça.

320 **LE PRÉSIDENT :**

Si la RIDL vous invitait à être membre du comité, est-ce que vous accepteriez?

325 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Bien, je pense que j'irais, mais ça serait sûrement une bataille.

LE PRÉSIDENT :

330 Une bataille?

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bien, écoutez, je ne peux pas accepter...

335

LE PRÉSIDENT :

Dans quel sens?

340 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Bien, je suis sûre que je serais probablement tout le temps en contradiction, là, parce que je ne pourrais pas accepter de, comme je vous dis, ce qu'on vit, on le vit, là, présentement. T'sais, s'ils m'arrivent, disons, on va faire telle affaire, je vais dire, bien, regarde, pour moi, ça n'aurait pas de... ça serait non, là.

345

LE PRÉSIDENT :

OK.

350

Mme LOUISELLE MARTIN :

C'est sûr que, écoute, je ne pourrais pas dire, bien oui, on embarque dans ce projet-là puis sentir ça. Ça fait que, t'sais, moi, c'est sûr... ça ne me dérange pas, je peux y aller. Même, on en a parlé, moi et mon conjoint, que ça nous tente de s'intégrer, mais comme je dis, c'est... il va y avoir sûrement des prises de bec.

355

LE PRÉSIDENT :

J'imagine, ça fait partie quand même des discussions qui peuvent arriver au sein d'un comité, peu importe sa formation, là.

360

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bien oui. C'est ça.

365

LE PRÉSIDENT :

Et une dernière petite question. Par rapport aux initiatives qu'a évoquées l'initiatrice pour l'intégration paysagère, est-ce que ça vous semble... ça vous satisfait ou vous êtes toujours insatisfaite par rapport aux projets qui ont été évoqués?

370

Mme LOUISELLE MARTIN :

375

Bien, honnêtement, là, je ne comprends pas comment qu'ils peuvent, comme vous dites, planter des arbres dans un fossé qui appartient à la MTQ. Après ça, il y a le P'tit Train du Nord. Après ça, il y a des terrains privés. Je ne sais pas, là, mais pour moi, non. Puis...

380

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire non parce que ça ne serait pas faisable, selon vous...

Mme LOUISELLE MARTIN :

385

Non.

LE PRÉSIDENT :

390

... ou non parce que ça serait insuffisant?

Mme LOUISELLE MARTIN :

395

Bien, ce n'est pas faisable, d'après moi, parce que... Non. Non. Moi... Parce que moi, je sais chez nous ce que j'ai vu, là. J'ai mon terrain, ma façade, il y a le chemin principal. Après ça, il y a le fossé. Là, c'est la piste cyclable. Après ça, c'est un terrain qui est privé. Ça fait que, t'sais, ils vont... c'est un espace, là. Mettons, la route principale, elle a un accotement puis le fossé, habituellement, puis après ça, c'est la piste cyclable. Ils vont les mettre où? Dans le fossé?

400

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Martin.

Mme LOUISELLE MARTIN :

405

En tout cas. Merci.

LA COMMISSAIRE :

410 La prochaine intervention va être faite à distance. Donc, j'inviterais monsieur Alexandre Richard à se joindre à nous. Bonjour, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

415 Donc, je vais vous présenter, en fait, un résumé, là, du mémoire que j'ai déposé, qui s'intitule *Internalisation des coûts et décontamination du site archéologique d'enfouissement technique à Mont-Laurier*. On va passer à la diapositive suivante. Donc ici, un point que j'aimerais apporter à la commission, c'est que c'est important que, en fait, d'éviter l'anthropisation des tourbières et des forêts. On est toujours à la page 2 du PDF. Donc, évitez l'anthropisation des tourbières et des
420 forêts. Donc, on le voit ici, là, ce que je veux apporter à la commission, là, c'est que c'est super important de limiter les activités de valorisation projetées dans la zone déjà impactée. Ça arrive à plusieurs reprises, là, il y a plein de sites d'enfouissement qui sont proposés un peu partout. C'est encore la même chose qui se répète. Je ne comprends pas l'idée de vouloir atrophier une tourbière, en fait, ou couper tout simplement des forêts pour agrandir un site d'enfouissement alors qu'on a
425 déjà un site qui est impacté puis qui est fortement contaminé.

Donc, en gros, ce que je propose ici, c'est une solution de rechange. Les cellules d'enfouissement, bien, ça représente des gisements de ressources ayant un potentiel archéologique fort instructif, nous offrant l'opportunité d'apprendre maintenant à internaliser les
430 coûts évités du passé. Ce que je veux dire ici, là, c'est qu'un site d'enfouissement, c'est un site archéologique. OK, quand on va fouiller là-dedans, on va trouver toutes sortes d'actes passés puis de mauvaises façons, en fait, de mélanger un paquet de déchets ensemble. Puis en fouillant là-dedans, ça va être extrêmement dispendieux puis ça va prendre beaucoup de ressources, mais en même temps, on va... ça va nous donner l'opportunité de savoir comment internaliser ces
435 coûts-là, les coûts qui ont été évités dans le passé. Puis tous ces coûts-là qui ont été évités dans le passé, là, ça a permis de créer de la richesse apparente, on s'entend. Mais en réalité, ce n'est pas de la richesse qui a été créée dans le passé, c'est vraiment un passif environnemental qui nous est légué à nous, puis que si on ne fait rien aujourd'hui, ça va être léguer aux générations futures.

440 Donc ce que j'aimerais apporter, là, attention à la commission, là, c'est que ce site-là de Mont-Laurier, là, là je n'ai pas vérifié exhaustivement toutes les données, là, mais quoique ce n'est

pas un si gros site que ça, c'est déjà géré, en fait, de façon un peu communautaire, là, par la RIDL, là. Donc, c'est sûr que c'est important qu'on montre l'exemple aussi, parce qu'il va avoir un paquet d'autres mégasites d'enfouissement qui vont tenter de faire la même chose. Puis on ne peut pas dire d'un côté, pour les petits sites, on continue à enfouir, puis pour les gros, bien, on veut plus réduire, on demande des mesures plus importantes. Donc, il faut vraiment monter l'exemple ici, puis je pense que ce site-là, bien, ça pourrait être un projet pilote qui pourrait faire chapeau, là, pour d'autres.

Donc, le point 3, on est toujours dans la même diapositive, c'est de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter de léguer le fardeau de traitement des matières les plus difficiles à traiter aux prochaines générations. Ça, c'est une priorité. Puis quand je souligne matières les plus difficiles à traiter, là, ce n'est pas d'essayer de traiter ce qui arrive, c'est de traiter ce qui est présent pour libérer de l'espace de stockage temporaire, des détritux, qu'on sait qu'un jour, éventuellement, il va falloir traiter dans son intégralité veux, veux pas. Un jour, les membranes, ils vont avoir atteint leur fin de vie.

Puis surtout, il faudrait prioriser dans ce site-là, je crois que c'était la phase B, là, je ne suis pas trop sûr de la séquence, mais dans ce site-là, il y a une partie qu'il n'y a pas de membrane, c'est un ancien lieu d'enfouissement sanitaire, ou je ne sais pas trop, bien, c'est important, ça va être important de tout traiter ce qu'il y a dans ce site-là, traiter les sols, ça va libérer de l'espace pour stocker temporairement des matières qui peuvent toujours continuer à arriver, là, hein, on ne peut pas arrêter de se servir de ce site-là du jour au lendemain. Mais ça va être important de faire ça, de ne plus voir comme... les sites d'enfouissement comme des sites d'enfouissement de matières définitifs, mais comme des lieux de stockage temporaire de détritux qu'il va falloir un jour traiter. Il faut voir à long terme. Donc, présentement, on a un choix. On peut stocker temporairement les détritux en vue d'un traitement ou continuer le déni volontaire qui assure la surconsommation des ressources.

Donc, on va passer à la prochaine diapositive, éviter, minimiser, compenser. Ici, ce que j'explique, c'est que la séquence, en fait, est inversée par l'initiateur, hein. L'initiateur ici, là, il ne veut pas éviter l'enfouissement, il veut agrandir l'espace. C'est l'inverse. Donc, ici, j'aimerais porter l'attention de la commission sur les coûts réels de décontamination projetés. 1 mètre cube d'enfouissement, 1 mètre cube entreposé temporairement en vue d'un éventuel traitement, ou 1 mètre cube évité, lequel qui va revenir, en fait, qui va nous demander le moins de ressources pour les générations

présentes et les générations futures? Donc, j'aimerais porter l'attention à la commission, c'est super important d'évaluer ça avant d'aller de l'avant avec le projet. C'est un aspect d'équité intergénérationnelle.

480 Donc, si on résume, éviter d'enfouir les détritrus en refusant les volumes de matières qui excèdent les capacités de valorisation du site. Ici, j'en ai parlé un peu dans mon mémoire, là, il y a une anticipation du signal d'autorisation de production de détritrus. Il faut voir ça un peu, là, si on veut réduire l'enfouissement des déchets, il faut aussi synchroniser la réduction de la production des détritrus, c'est-à-dire tous les objets avant... les objets puis les services, avant d'être enfouis.
485 Donc, ça va être important de synchroniser ça. On ne peut pas aller avec une croissance exponentielle de la production des déchets éventuels puis penser qu'on va réduire, là. C'est impossible.

 Donc, minimiser aussi. Bien, minimiser la production de déchets en réduisant la mise en
490 marché des biens et services dont l'utilité sociale est faible et dont l'intégralité des externalités n'ont pas été internalisées au préalable. Bon. Tous les détritrus qui se trouvent partout, si ces externalités-là, incluant l'enfouissement pêle-mêle, sans ségrégation par exemple, n'est pas fait, bien, ça va être impossible d'internaliser les coûts. On n'arrêtera jamais de pelleter par en avant aux prochaines générations.

495 Puis il faut aussi compenser. Ça, compenser, là, ce n'est pas créer un milieu humide, là, ce n'est pas ça l'idée, là, après en avoir scappé un. Compenser, c'est compenser les erreurs du passé en débutant la décontamination in situ du site afin de déterminer les valeurs négatives réelles associées aux passifs environnementaux et sociaux en vue de les internaliser de façon
500 transparente, à même les analyses économiques des projets. Donc, il n'en faut pas oublier qu'il va y avoir une difficulté de mise en œuvre, parce qu'à cause des rendements marginaux décroissants, hein, les ressources sont de plus en plus rares. Il ne faut pas penser que dans 100 ans, on va avoir plus de ressources, là. On s'entend, là, c'est limité. La Terre, elle a une certaine capacité, puis plus qu'on accélère la prise des ressources, bien, il faut tenir compte de l'aspect temporel de
505 l'endettement historique et projeté par le projet. Donc, si on continue à enfouir, on continue à s'endetter.

 Donc, prochaine diapositive, anticipation comportementale induite par les différentes solutions. Ça, là, c'est vraiment un tableau préliminaire, là, j'ai fait ça sur le coin d'une table. Il y a

510 des effets de structuration économique en fonction des modes de gestion choisis. Il faut tenir
compte de la notion de la priorité des 3RVE, de la *Loi sur le développement durable*, puis aussi les
composantes valorisées de l'environnement.

515 Ici, là, je fais un petit rappel : 1 mètre cube enfoui, 1 mètre cube entreposé ou un 1 mètre cube
évité, lequel qui est le plus élégant par rapport à une analyse économique. Bien là, j'ai fait un petit
tableau pour vous montrer quelques exemples. J'imagine qu'il va avoir des colonnes éternelles qui
vont s'ajouter à ça, mais pour l'instant, là, j'ai fait un petit tableau préliminaire. La solution B déposée
par l'initiateur, c'est l'enfouissement définitif des détritux tel que proposé par l'initiateur. Ça, c'est à
gauche. Donc, ça implique qu'il va avoir des actes de conception de détritux sans égard à
520 l'internalisation de l'ensemble des coûts. Ça, c'est un aspect qui est négatif par rapport au projet.

Il y a un acte d'extraction aussi des matières vierges. Vu qu'on a un site d'enfouissement qui
est disponible, bien, on envoie un signal, on dit, OK, producteur, concepteur, vous pouvez continuer
à agir comme dans le passé. On a des sites, on va être capable d'accepter vos matières sans
525 internaliser les coûts. Ça aussi, c'est négatif. Puis, au bas, on a un acte de surproduction
systémique à des fins de génération de richesses apparentes intangibles. Comme j'expliquais
tantôt, même si on a un compte de banque rempli de bitcoins ou de dollars, puis on a plus de
tourbières, puis que toutes les forêts brûlent, on ne sera pas plus avancé.

530 Donc ça, présentement, c'est ce qu'on fait. C'est ce qu'on a fait historiquement. J'invite la
commission à reculer pas mal en arrière, là, au début de l'industrialisation puis de prendre un peu
de recul pour regarder ce qui a été fait dans le passé, pour anticiper ce qui va se passer dans le
futur si on continue à agrandir les sites d'enfouissement.

535 Donc, la solution linéaire B, l'élégance économique, là, elle est excessivement faible. Puis la
solution évolutive A, à droite, qui serait le stockage temporaire des ressources, couplé à la
valorisation puis au traitement in situ, bien, ça permettrait des actes d'internalisation des coûts
sociaux et environnementaux dès la phase de conception des biens et services. Hein, on ne produit
pas pour se dépêcher puis créer des comptes de banque virtuels. On produit pour ce qu'on a
540 besoin.

Donc, il va y avoir aussi, ce qui est anticipé, c'est des actes de valorisation des ressources
existantes et mise en valeur du site archéologique. Ça, c'est important aussi, la mise en valeur du

545 site. On a vu, là, on a trouvé, et toutes les réponses sont dans les sites d'enfouissement, hein. On
a vu dans d'autres projets, je crois que c'était dans une autre province, là, il y avait des personnes
disparues qui ont été retrouvées dans des sites d'enfouissement. Ça fait que c'est sûr que quand
on va se mettre à faire de l'archéologie dans ces sites-là, on va avoir des réponses à toutes sortes
d'autres questions, puis en même temps, surtout, on va se rendre compte que c'est excessivement
550 coûteux en ressources puis on va pouvoir internaliser ça, ces coûts-là. On va pouvoir peut-être en
rire un jour puis dire, mon Dieu, on était tellement con d'enfouir les ressources, ces ressources-là
toutes pêle-mêle. Ça donne excessivement de problèmes pour le futur puis ça augmente les
risques.

555 Puis, en dernier, on a un des actes de limitation de production en fonction des besoins
tangibles et de la capacité collective de traitement des ressources. Donc ça, bien, ce que je
propose, bien, je crois que, je vais vous laisser étudier ça plus en profondeur, mais l'élégance
économique serait améliorée.

560 On va passer à la prochaine diapositive, qui est la surestimation des besoins qui réduit
l'application des mesures de réduction. Donc, c'est ça, en gros, c'est pas mal toujours ajusté en
fonction d'une croissance économique. Puis cette croissance économique là, elle n'internalise pas
les coûts, comme j'en ai parlé. Puis tout ça fait en sorte que, oui, on pourrait avoir une production
anticipée de biogaz issue d'une gestion sous optimale des ressources, selon ce que j'en pense.
565 Puis je crois aussi que la commission devrait regarder que ce type de gestion là, ça fausse l'analyse
économique du projet. Parce qu'en gros, là, on est parti, là, sur la valorisation des biogaz, là. Ici,
là, je ne suis pas contre la valorisation du biogaz sur le site existant, mais ce que je propose, là,
servez-vous du biogaz pour décontaminer les lieux. Donc ça, là, c'est super important. Pas aller
vendre le biogaz pour créer d'autres problèmes ou d'autres impacts. Vraiment, prenez le biogaz
qui est sur le site puis servez-vous-en pour traiter, décontaminer les parties les plus affectées du
570 site en priorité, puis un jour peut-être qu'au bout d'une cinquantaine d'années, on va peut-être
réussir à décontaminer ce site-là pour éviter de léguer aux prochaines générations.

575 On va passer à la prochaine diapositive, qui est la déclaration transparente des risques. Ça
aussi, c'est important.

LA COMMISSAIRE :

580 Monsieur Richard, excusez-moi de vous interrompre.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

585

LA COMMISSAIRE :

Je veux simplement vous aviser que votre temps est presque écoulé. Donc si vous voulez vous diriger vers la conclusion, s'il vous plaît.

590

M. ALEXANDRE RICHARD :

D'accord. Donc, pour terminer, en fait, on a la déclaration transparente des risques, je voulais juste passer un petit mot là-dessus. Ça va être important, là, que la commission porte une attention particulière sur la durée de vie des membranes puis le fait qu'il y a un pompage et un traitement de lixiviat qui est éternel, qui pourrait éventuellement être non fonctionnel en cas de perte d'approvisionnement énergétique. Donc, c'est important de bien déclarer ces risques-là.

595

Pour conclure, j'ai fait un petit rappel de la notion de 3RVE, qui est de refuser, réduire, réutiliser, valoriser et éviter -- dans ce cas-ci, j'ai un petit ajustement -- choisir collectivement d'éviter la production à la source ainsi que l'enfouissement définitif des détritres -- ça va ensemble, hein, production, enfouissement, c'est synchronisé -- tout en débutant la décontamination du site d'enfouissement actuel semble beaucoup moins risqué ou plus équitable pour les générations futures. Puis, ces solutions de rechange à l'enfouissement là offriraient aussi un potentiel structurant et reproductible qui permettrait de créer des modèles économiques plus équitables envers les prochaines générations, tout en étant plus respectueuses de l'ensemble des formes de vie présentes sur terre. Et merci de m'avoir écouté.

600

605

610

LA COMMISSAIRE :

615 Merci beaucoup pour votre intervention. J'aurais une question justement sur un élément qui apparaît dans la diapo qui est affichée et qui apparaissait également dans votre mémoire, lorsque vous dites qu'il faut choisir collectivement d'éviter la production à la source, de quelle manière, pouvez-vous tracer un lien, s'il vous plaît, entre ce besoin que vous identifiez, d'éviter la production à la source et le projet? De quelle manière est-ce que le projet pourrait être fait différemment qui ferait en sorte d'agir sur la production à la source?

620

M. ALEXANDRE RICHARD :

625 Bien, je crois que j'en ai parlé un peu tantôt. Si on débute... le lien avec... c'est un lien direct avec l'internalisation des coûts. Donc, si on débute par, un, la première étape, là, le lien que je veux faire, là, c'est que je vais donner un exemple, là, on prend 1 mètre cube du pire endroit historique, qu'on modélise au niveau du site, puis on dit, OK, traiter ce mètre cube là, là, ça coûte combien le coût réel aujourd'hui. Peut-être que plus tard, ça va être plus faible puis on va trouver des technologies pour améliorer ça. Mais maintenant, là, on sait que, par exemple, on a 1 mètre cube qui a été enfoui en 1965, par exemple. Je dis n'importe quelle date parce que je n'ai pas regardé le dossier en profondeur. Mais 65, 90, 2005 puis 2020, mettons. Puis là, on prend un échantillon de 1 mètre cube, on le traite. Puis on internalise ce coût-là puis on dit, OK, bien, c'est ça que ça va... c'est ça que ça va coûter au minimum pour décontaminer 1 mètre cube, on ne peut plus se permettre de... ça coûte tellement cher qu'on va développer des solutions. Le lien, il est direct parce que comme j'ai expliqué dans mon mémoire, ça envoie un signal carrément... vu qu'il y a des sites d'enfouissement disponibles, là, tous les concepteurs assis alentour des tables cette semaine, là, ils ont dit, bon, bien, on peut continuer à faire comme d'habitude, on va enfouir. Le lien, il est vraiment direct.

630

635

640 Même si c'est qualifié de service essentiel, moi, je trouve que c'est vraiment un service qui structure le comportement des individus, puis même des concepteurs, surtout, puis ça fait en sorte qu'on tourne toujours dans une roue éternelle qu'on n'internalise pas. Ça fait que le lien, il est vraiment, vraiment direct. Je ne sais pas si ça répond à votre question, mais c'est vraiment important de synchroniser. Si on a une capacité de traitement des matières X, il faut synchroniser la production avec. On ne peut pas dire, on produit, on produit, on produit. Le lien, il est direct.

645 La RIDL, par exemple, elle a un pouvoir, elle est en lien direct avec les municipalités. Elle peut
dire, écoutez, sur notre territoire, on a une capacité de traitement X, bien, on ne partira pas une
usine qui va produire, par exemple, ou on ne distribuera pas des biens qui vont se ramasser dans
le site d'enfouissement. On sait qu'il n'y a pas de capacité. Ça fait que ça va tout changer le modèle
économique. C'est sûr et certain. Il ne faut pas penser que si on continue à accepter
650 l'enfouissement tel que... Par exemple, vous décideriez, après analyse, de dire, bon, bien, écoutez,
on n'a pas le choix là, on est tellement au bout du rouleau qu'il faut autoriser la destruction d'une
tourbière afin d'enfourir, bien, c'est sûr que le message va se passer puis tout le monde va dire,
bon, bien, c'est bon, on a encore un site autorisé, ça va continuer comme ça a toujours été. Ça
n'envoie pas de signal.

655

LA COMMISSAIRE :

OK. Donc, par une plus grande sensibilisation aux coûts qui, à votre avis, sont les coûts réels
et complets...

660

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Parce que là...

665

LA COMMISSAIRE :

... pour agir sur la production. J'ai bien compris le lien. Merci.

670

M. ALEXANDRE RICHARD :

675

Exact. C'est ce que je pense et je propose. Je vous laisse regarder. Aussi, par rapport, au
biogaz, là, c'est un bel exemple. J'ai lu vite, vite en diagonale, que par rapport au statut de, je ne
me rappelle plus trop, là, mais c'était inscrit dans les échanges avec la commission, il y a une
réponse aux questions par rapport à ça que le biogaz, selon si c'était obligatoire ou non, ça
changeait qu'il y avait 120 000 dollars. S'il y a 120 000 dollars de redevances pour le biogaz, bien,
ça fausse encore plus. La RIDL va avoir 120 000 dollars de moins à internaliser dans les coûts.
Puis là, les gens vont dire, bon, finalement, on va continuer à mettre des déchets dans le site, ça
va alimenter le biogaz puis ça va être excellent, quand, en fait, c'est clair que, je vais laisser la

680 commission analyser tout ça, mais c'est sûr qu'un déchet qui a été évité de produire va coûter beaucoup moins cher, surtout pour les prochaines générations à très long terme, que de se dépêcher à remplir le site, à récupérer le biogaz qui est supposément une valorisation. T'sais, c'est sûr que ça ne fait aucun sens, là. Si on continue comme ça, on va tout dissiper les ressources en très peu de temps, comme on a fait dans le passé jusqu'à aujourd'hui.

685 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Ça répond bien à ma question. Je comprends le lien que vous établissez. Merci beaucoup, Monsieur Richard, pour votre intervention.

690 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous.

695 **LA COMMISSAIRE :**

Nous allons maintenant donner la parole à monsieur Roman Hromek. Vous pouvez vous avancer.

700 **M. ROMAN HROMEK :**

Bonsoir, Madame la commissaire. Je vais commencer un peu avec l'histoire. Je suis arrivé à Mont-Laurier dans les années 60, puis j'ai acheté mon premier terrain en 70. Je suis dans la famille de madame Martin, je suis marié avec sa sœur. Et j'ai tombé en amour avec cette place-là parce que ça me rappelle copie carbone de mon pays origine.

705
710 On restait, on a été obligé de déménager, on restait à Mont-Laurier, on est revenu à Mont-Laurier par rapport de l'ouvrage, on a été à la baie James, on a resté à Matagami, on est allé en Ontario, on est revenu. Quand je m'en vais parler, quand ma belle-sœur parlait des lots 16B, 14B, ça, c'est anciens numéros de lots de canton de Campbell. L'ancien de Mont-Laurier, il était accoté sur les terres à mon beau-père. C'était sur le lot 14, je pense. Puis on n'a jamais senti rien, là, c'était dans le sud-est de Mont-Laurier, là. Puis dans le temps, contracteur, là, parce que nous autres, les baby-boomers, on a gaspillé beaucoup, beaucoup, beaucoup de cette terre-là qu'on a

715 ici, là, parce qu'on n'avait pas de conscience qu'est-ce qu'on faisait, lui, il arrivait, il avait deux camions, il *dumpait*, le contracteur, il *dumpait* ça, deux, trois jours, après ça, il a mis le feu dedans, puis après ça, il poussait ça avec un Power Wagon, il envoyait de la terre par-dessus.

720 Quand ça a été fermé en 85, je ne sais pas qu'est-ce qu'ils ont fait avec ça, s'il y a quelqu'un qui a essayé de décontaminer ça, parce que c'est encore à côté crique, un crique Thibault. Certainement les résidus de l'ancien dépotoir, ça doit couler dans quelque part. Ça veut dire que la pente est comme ça. Puis là, on va s'en aller en 85 quand ils ont ouvert le nouveau site. 87, il y a eu le permis d'autorisation en 1988. Dans trois ans, ils faisaient les affaires illégales? Il y a quelque chose qui ne marche pas, là.

725 Donc quand ils sont arrivés en 88, ils ont eu le permis d'autorisation, ils étaient obligés de changer le système d'enfouissement en 2008. 2008, ils commençaient à faire les cellules comme ils parlaient, là, au mois de février : cellule 1, cellule 2, cellule 3, là. Ils savaient, parce qu'ils ont des chartes, ça descend à 19 000 tonnes par année à 11 000 tonnes en 2022. Plus, Monsieur le Président, je pense, ils rajoutaient 20 pour cent au cas où s'il y avait un désastre, là.

730 Mais moi, j'ai calculé mes histoires, là, quoi faire avec ça, pourquoi les autres, ils savaient qu'ils ont, mettons, cinq, six cellules, ça va être rempli en 2024, pourquoi ils demandent un permis en 2020? Les arbres, ça ne pousse pas dans deux jours, là, dans trois jours. Dans ma résidence, on reste, première chose, la route Pierre-Neveu, ça n'appartient pas à Mont-Laurier, c'est route provinciale. Puis quand ils ont fait la route provinciale, quand ils ont asphalté, on était exproprié du côté sud-est parce que le Canadian National, dans le temps, ils avaient passé et ça allait prendre 15 minutes de route, bien, ils nous expropriaient ou achetaient. Ceux qui ne voulaient pas vendre, bien, ils les expropriaient.

740 C'est impossible il n'y a personne, personne qui peut me dire, aucun ingénieur, moi, j'ai huit ans d'école puis trois ans de métier, à l'école de métiers, je ne suis pas ingénieur, mais il n'y a personne qui me dire qu'entre la route puis le chemin de la piste cyclable aujourd'hui, l'ancien chemin de fer, ils sont capables de planter des arbres. Il y a des arbres, là, aujourd'hui. Moi, je suis dans mon salon, je passe par-dessus les arbres qui ont 25 ans. Puis il n'y a pas assez de place. Il y a à peu près 10 mètres en avant de ma maison à la piste cyclable. Il y a un fossé, puis provincial, 745 ministère des Transports à Saint-Jérôme, ils disent prendre quatre à cinq ans d'avoir une permission travailler sur le terrain parce que c'est complexe, puis les arbres, ça ne pousse pas.

750 Moi, j'approche 80, là, mes enfants, ils approchent 55, 56, mes petits-enfants, c'est qui qui va voir grandir? En arrière, les petits-enfants de mes enfants? Ça n'a pas de sens. Et s'ils voulaient faire quelque chose comme ça, pourquoi ils ne l'ont pas fait en 2009, 2010, quand ils savaient qu'ils ont une limite dans tant de temps, on va les faire.

755 Ministère de l'Environnement, quand qu'ils demandaient permis pour agrandir, je n'ai jamais vu ça dans ma vie, j'ai ça, je n'ai pas de choix, je veux être prêt en 2024. Plan B, plan C, où est-ce qu'il est le plan B et le plan C? Moi, j'ai travaillé toute ma vie dans le transport. Ça coûte moins cher transporter aujourd'hui puis moins polluant qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui. Parce qu'eux autres, dans leur calcul, ils ont 11000 tonnes, on va redonner 20 pour cent de plus, on va redonner 14000 tonnes. Ils font 19 collectes par année, fois 5, ça fait 85 jours. 85 jours, si on multiplie ça, là, ça donne à peu 56 tonnes par jour quand ils travaillent, quand on le divise en 250 jours par année, là, 50 par 5. (Inaudible) de Mont-Laurier, ou RIDL, ça rajouterait deux remorques de 16 mètres ou de 760 53 pieds 4 essieux puis ils loueraient un camion, ou un camionneur avec son camion, un camion aujourd'hui avec un moteur de 500 forces, (inaudible), une compagnie n'importe laquelle, ça consomme en moyenne 35 litres pour 100 kilomètres. Qu'est-ce qu'ils utilisent les autres, là, les compacteurs, ça, c'est une machine. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il y a comme grandeur, quelle sorte.

765 Alors, j'ai pris le petit puis j'ai pris plus gros. En moyenne, ça consomme, j'ai le numéro ici, là, ça consommerait à peu près 80, deux fois plus que le camion, le camion qui consommerait, mettons qu'il déposerait ça à Rivière-Rouge, parce qu'on est la même MRC, puis le gouvernement a toujours dit que l'union fait la force, Mettez-vous ensemble. Parce que dans le service médical, le CIUSSS, 770 là, Saint-Eustache aller jusqu'à Val-Limoges parce que ça coûte moins cher, c'est plus efficace. Pourquoi nous autres, on a deux dans la MRC? Pas dans le même comté, juste dans la même MRC.

775 Même si on envoie à Sainte-Sophie ou on va à Lachute, comme Maniwaki, ils font, les équipements qu'ils utilisent, les... toutes les matières qu'ils vont utiliser pour se préparer puis ça va coûter au moins trois fois plus cher qu'un camion avec deux remorques. Puis en plus, majoritairement, quand j'ai parlé, ils ne s'opposent pas au recyclage à Mont-Laurier. Ça reste à Mont-Laurier, ils ont le recyclage. Puis plus les remorques qu'ils ont, qu'ils vont acheter, ils peuvent les utiliser pour envoyer le recyclage à Gatineau, à la place de payer 1 700 dollars à un contracteur. 780 Ça n'a pas de sens.

Et plus, si on mettrait tous les comtés au complet, Laurentides, Hautes-Laurentides ensemble, s'il y avait un dépotoir en commun, combien de biogaz, combien de méthane qu'on sauverait de là? Méthanol, il pourrait être liquéfié ou *processé* puis utilisé pour faire chauffer les maisons ou pour les maraîchers qui ont besoin du chauffage.

785

Majoritairement, quand j'ai parlé, on n'a aucun problème que Mont-Laurier... à Mont-Laurier, qu'on garde le recyclage, là. C'est bien. Et je ne sais pas, on est, comme c'est là, dans ma résidence, je suis 400... 326 mètres ou 426 mètres, je suis plus haut que le dépotoir, puis notre terrain, il vaut, comme ma belle-sœur l'a dit, c'est un lot au complet. Moi, j'ai un 36 acres. Donc, on a 36 hectares de terre. Il était plus (inaudible). Si on voudrait bâtir une maison plus haut, là, bien là, on serait sur le top des déchets de 20 mètres de haut, 70 pieds, là. Ça ne serait pas joli.

790

Puis là, je m'en vais vous dire quelque chose, là, ça fait mal au cœur, parce qu'on a reçu l'évaluation de MRC Antoine-Labelle puis Ville de Mont-Laurier. Le petit terrain qu'on a où qu'il y a notre autre maison, parce que c'est détaché de la terre, là, ça a été évalué à 18 000 dollars. Puis pour donner *icing on the cake*, comme on dit, le glaçage sur le gâteau, là, il m'a évalué à, j'ai quasiment fait une crise de cœur, 54 000 dollars. Bienvenue dans la misère avec les poubelles. Merci beaucoup.

795

800

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Monsieur Hromek pour votre intervention. J'aurais une question. Vous avez fait référence au fait que votre terrain est en pente, hein, donc si vous décidiez de construire plus haut, ça changerait l'axe de vue que vous avez sur le site du projet. D'ailleurs, dans votre mémoire, vous aviez fourni une photo prise à partir de chez vous.

805

M. ROMAN HROMEK :

Dans mon mémoire, oui. Oui.

810

LA COMMISSAIRE :

Exactement. Et la photo, vous indiquiez, là, qu'elle était prise environ 20 mètres derrière vos deux maisons.

815 **M. ROMAN HROMEK :**

Ça, c'était l'une des maisons, parce que les maisons, on était obligé de les cadastrer, parce qu'on ne pouvait en avoir deux sur le même lot, deux résidences, donc on était obligé de détacher ça. Ville de Mont-Laurier, il nous a évalué à 23 000, après ça, le terrain évalué par la MRC à 18 000, puis là, c'est 54 000 dollars...

820 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Je comprends, là, qu'à l'endroit où vous avez pris la photo, il n'y a pas une résidence à cet endroit-là, mais...

825 **M. ROMAN HROMEK :**

Le terrain, il est 260 pieds profond.

830

LA COMMISSAIRE :

OK.

835 **M. ROMAN HROMEK :**

C'était sur les bornes entre les deux maisons.

840 **LA COMMISSAIRE :**

Je comprends. Je comprends. Donc là où vous étiez positionné pour prendre la photo, il n'y a pas de résidence à cet endroit-là, les résidences sont plus près de la route, mais votre terrain continue beaucoup plus loin?

845 **M. ROMAN HROMEK :**

Oui. Oui oui. Mais ma maison est à peu près 150 pieds, ou 140 pieds.

LA COMMISSAIRE :

850

Oui.

M. ROMAN HROMEK :

855

Puis la photo a été prise à 260.

LA COMMISSAIRE :

860

OK. Et puis j'aimerais savoir un peu quel usage vous faites de ce terrain qui est derrière votre résidence? Comme là, j'imagine que vous étiez à pied sur votre terrain pour aller prendre cette photo-là. Vous avez évoqué tout à l'heure la possibilité si vous bâtissiez une maison. Bon, ça, ce n'est pas quelque chose qui est confirmé pour l'instant. Mais présentement, comment vous profitez de votre terrain? Est-ce que vous prenez des marchés en hauteur? Est-ce que vous...

865

M. ROMAN HROMEK :

870

Le 4 roues, les enfants quand ils viennent, les petits-enfants quand ils viennent, là. Comme là, ma petite-fille vient de partir, là. Puis on peut faire le ski, parce que le terrain qui... Et déjà il y avait des poissons dans crique Thibault, mais il n'y en a plus, là. Comme les crapauds, là, comme ils disent qu'il n'y en a pas dans la nature, les crapauds sont disparus déjà. Quand il y avait les amours de crapauds, là, on ne pouvait quasiment pas dormir. Les couleuvres, il n'y en a plus de couleuvres. Mais les oiseaux, ça, on a. Ce n'a pas de sens. Puis dans mon mémoire, vous verrez les photos, mais...

875

LA COMMISSAIRE :

880

Oui. Justement, j'avais une question au sujet des oiseaux que vous mentionnez dans votre mémoire. L'initiatrice a expliqué que pour le projet d'agrandissement, ce ne serait pas géré de la même façon, il y aurait un recouvrement journalier qui serait fait. Donc, durant la journée, les matières sont amenées et, en fin de journée, on recouvre les matières. Ce qui ferait en sorte, parce que ce que vous exprimez comme préoccupation, c'est surtout les oiseaux qui sont présents le matin, et là, avec la machinerie qui arrive, tous les oiseaux s'envolent. Ce qui est mentionné par

l'initiatrice, là, donc de recouvrir les matières résiduelles en fin de journée, est-ce qu'à votre avis, ça pourrait apporter une amélioration à la présence des oiseaux le matin?

885

M. ROMAN HROMEK :

Si c'est faisable, je m'en vais manger ma chemise. Parce que, imaginez-vous, nous autres, on est, je ne vais pas dire rien, on est cols bleus, on est des travailleurs, anciens travailleurs. J'ai les mains croches parce que j'ai travaillé en mécanique au froid puis j'étais à la baie James, moins 40, le camion est brisé, répare-le, (inaudible). Tout le monde qui est dans notre bout, là, on est des travailleurs retraités. Puis je m'excuse, là, mais on était traité toujours comme la deuxième classe à Mont-Laurier. Déjà, on avait droit avoir un deux logements. À un moment donné, ça a changé, là, parce qu'il y a d'autres développeurs qui faisaient le développement, nous autres, on n'a plus le droit au développement.

890

895

Donc, imaginez-vous, mon terrain, là, qui est évalué à 45 000 dollars... à 54 000 dollars, j'ai deux terrains identiques à côté. Si je les vendrais à quelqu'un, 54 000 dollars pour le terrain, fosse septique puis le puits artésien, c'est un autre 50 000 dollars, ils commencent, même pas il y a 100 000 dollars dépensés puis il y a une image de 70 mètres... 70 pieds de poubelles. Qui va acheter ça?

900

LA COMMISSAIRE :

Merci. Mon collègue aurait une question pour vous.

905

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas réussi à décoder votre réaction. Vous nous avez informés que votre terrain valait, était évalué à 18 000, là, maintenant, il est à 54 000. Vous êtes... 55. Vous êtes choqué? Vous êtes agréablement surpris? Pourquoi vous nous avez fourni cette information?

910

M. ROMAN HROMEK :

Parce que ce n'est pas normal. Un terrain qui est 18 000 dollars évalué depuis 2015, mais à un moment donné, parce qu'il va mettre les poubelles, ça vaut 54 000.

915

LE PRÉSIDENT :

Puis, est-ce que vous avez demandé à la Ville l'explication de cette augmentation?

920

M. ROMAN HROMEK :

On ne peut pas, c'est MRC qui le fait, là. Il faut payer 85 dollars faire opposition. Je l'ai, le 85 dollars.

925

LE PRÉSIDENT :

Oui.

930

M. ROMAN HROMEK :

Mais ce n'est pas normal, ce n'est pas normal. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le calcul.

935

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est en lien en quelque part avec le projet? J'ai de la difficulté à le situer avec le projet.

940

M. ROMAN HROMEK :

Le projet est juste en face. Il n'y a personne qui va regarder les poubelles à payer 54 000 piastres pour un terrain.

945

LE PRÉSIDENT :

OK, je comprends. Autrement... C'est bien ça. Donc, ce que vous nous dites, maintenant, c'est évalué à 54 000, quelle personne ne va acheter un terrain comme celui-ci à 54 000 quand il a une vue pas très agréable nécessairement devant lui, c'est ça?

950

M. ROMAN HROMEK :

955 C'est sûr. Puis comme je vous dis, c'est impossible d'avoir de la végétation, c'est impossible faire ça. Puis s'ils voulaient vraiment faire végétation, elle serait faite en 2010, 2015, pas en 2025. Bien non, c'est mes arrière-petits-enfants qui vont voir le résultat. Ils vont voir les arbres peut-être.

LE PRÉSIDENT :

960 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur.

M. ROMAN HROMEK :

Bienvenue.

965 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Nous allons poursuivre avec la prochaine intervention. J'inviterais monsieur Richard Fradette à s'avancer, s'il vous plaît.

970 **M. RICHARD FRADETTE :**

975 Bonjour. Oui. J'ai écrit un mémoire que j'ai déposé le 6 mars. Puis par la suite, je me suis dit, bon, je me prépare pour me présenter devant le micro encore une fois, pas pour redire les mêmes mots, mais quand même résumer avec une approche différente ce que j'ai écrit, là, qui prenait la forme... bien, pour commencer, un compte-rendu de ma présentation le 12 février pour revenir sur ma présence au micro le 12 février, avec peut-être un peu plus de clarté, parce que devant le micro, des fois, c'est moins facile, mais devant un clavier puis un écran d'ordinateur peut-être que c'est mieux pour...

980 Mais maintenant, encore, je suis devant le micro, pas pour relire la suite que j'ai ajoutée dans mon intervention le 12 février, mais j'ai rajouté quand même un genre de... sous forme de récit vécu ce qui serait, bien, la manière de présenter les facteurs humains principalement. Puis ce que j'en dirais en moins de mots, là, forcément, c'est peut-être le mode de pensée puis peut-être aussi l'analyse, peut-être avec des termes un peu plus abstraits, mais quand même, des idées simples.

985 Parce que je pense toujours que les idées simples sont les plus importantes. Ça fait que je suis resté dans la simplicité quand même. Et faciliter un petit peu votre réflexion d'enquête puis d'arguments puis même faire des recommandations.

990 OK. Ça fait que, effectivement, le 12 février... Je vais essayer de faire une chronologie comme ça. Je pense que je ne suis pas trop bon pour suivre mes notes écrites, mais quand même, il faut que je jette un petit coup d'œil. Ça fait que je plaçais une question générale, pour commencer, avec des craintes, OK, qui touchaient, oui, les aspects réglementaires puis financiers puis géopolitiques. Les nouvelles ne sont pas faciles par les temps qui courent. Ceci dit, je veux bien présenter mon point de vue en mode solution plutôt qu'en mode critique d'un système qui a fait son temps, là, je dirais, donc en mode solution.

1000 Ça fait que, effectivement, d'abord une question de crainte comme ça, qui est une question ouverte, ça ne se répond pas tant facilement que ça, puis le 12 février, il fallait fonctionner dans les règles, là, en posant des questions. Puis j'ai fait A, B, C, D, E comme sous-questions, comme si j'étais professeur de cégep -- comme je l'ai déjà été --, et des questions à choix multiples, ce qui est beaucoup plus facile. Mais j'ai fait A, B, C quand que je me suis remis au propre, là, t'sais, comme pour des opportunités, ici, dans une situation où, je pourrais dire, je suis empathique pour les requérants, OK, pour les raisons, bien, qui m'appartiennent, on va dire, là, mais je pense que c'est justifié, ne serait-ce que du point de vue de l'écologie sociale, quand on pense à l'environnement humain. Monsieur qui est passé avant moi, bien, vit cet environnement-là humain. 1005 Moi, je l'ai vécu dans ma vie dans... à l'extérieur de Mont-Laurier, un environnement, bien, pour mon enfance à moi, c'était à Laval.

1010 Puis bon, ce que je veux revenir ici, c'est dans les choix, les alternatives, peut-être même les opportunités qui touchent ici, à savoir si on refuse le projet parce qu'il y a un impact visuel et différents impacts environnementaux pour les résidents, bien, il s'agirait peut-être de trouver des alternatives, des solutions, des ajustements par des règlements pour donner satisfaction le plus vite possible aux résidents à court terme. Sinon, si ça prend du temps, moi, je dirais de faire en sorte que si les solutions ne se règlent pas d'un claquement de doigts, là, en 2025, que ce soit 1015 peut-être à court terme, je ne sais pas, dans 5 ans ou 10 ans. C'est comme ça que j'ai fait les choix alternatifs, là, A, B, C comme opportunités ici.

1020 C'est que je pense qu'on peut penser à une solution qui ferait intervenir les paliers de
gouvernement pour financer les impacts financiers d'une relocalisation du LET qui était prévue
pratiquement en milieu urbain à Mont-Laurier. Avant 1988, c'est un milieu urbain. Il y a eu une
modification au plan d'aménagement pour faire en sorte de retirer une parcelle du territoire
urbanisé, là, avec, je pense qu'on... par définition, c'est parce qu'il y a égouts puis des services
publics, là, puis en faire un, je crois qu'on appelle ça un secteur sanitaire, quelque chose comme
ça, en 1988.

1025 Donc, de mon point de vue, puis là, je pense à ce que j'ai écrit là, dans mes picots A, B, C, de
mon point de vue, il ne devrait pas y avoir de LET, là, site d'enfouissement technique -- tant qu'à
moi, je pourrais dire dépotoir -- en milieu urbain. Ça existait partout. Chez moi, à Laval, il y avait un
dépotoir l'autre bord presque dans ma cour, mais qui a été remblayé et transformé en parc
1030 municipal. Ça, moi, j'étais là dans les années 70. C'était déjà remblayé, et au moment même les
années 60, quand que... c'est ça, moi puis ma famille, on est devenus résidents à Laval. OK. Puis,
c'est ça.

1035 Mais aussi, dans mes choix alternatifs, là, comme les questions suggéraient, ça, c'était encore
le 12 février, quand je me suis présenté au micro, je me suis dit que si ce n'est pas une bonne idée
ici à Mont-Laurier, bien, ce n'est pas une bonne idée ailleurs et vice et versa. Si ce n'est pas une
bonne idée à Montréal d'avoir des dépotoirs en ville, bien, ce n'est pas une bonne idée à
Mont-Laurier. Il y a une question d'équité. Et si c'était acceptable en 1985 puis en 1988, le contexte
était différent, parce que dans les années 80, ma foi, c'est il y a déjà longtemps, il y a 40 ans, là,
1040 mettons, 1985, Mont-Laurier était une ville urbaine puis c'était assez fréquent en milieu urbain
autrefois que les industries, les activités industrielles puis même les dépotoirs soient proches des
lieux de consommation, là, mais des lieux aussi où les travailleurs habitent, tout simplement parce
que les travailleurs vont à l'usine puis c'est proche. C'est bon pour les employeurs d'avoir des
employés proches puis c'est bon pour la ville d'avoir un dépotoir proche aussi. Dans les années
1045 80... en 85, c'était peut-être encore une habitude de fonctionner comme ça. À mon avis, en 2025,
ce n'est pas une habitude à continuer. Ça fait que j'appelle ça une erreur du passé, OK?

1050 Bon. Ça fait que là, mon intervention, mettons, le 12 février, s'arrêtait à peu près là. Je me suis
dit que, bien, s'il y a des erreurs du passé et qu'il y a une trajectoire qui nous verrouille avec des
habitudes comme ça, qui ont changé dans les grandes villes, puis ça, c'est pour ça que j'ai utilisé
un récit qui expliquait comment c'était à Montréal, à Laval. Puis moi, je suis né à Thetford Mines,

1055 où est-ce que, mettons, la situation est franchement intense au niveau des dépotoirs, là, de mines, parce que c'est une ville minière, donc la situation est franchement intense. Donc, si je me réfère au vécu dans l'histoire du Québec, ou dans l'histoire des villes industrielles, bien, la situation n'a pas duré, puis il n'y a pas de raison que ça dure toujours de la même façon. Il y a des retournements qui sont possibles.

1060 Donc ça, ça peut être un récit assez long. Mais les mines à Thetford Mines, ils ont fermé. Les conséquences, bon, ont des plaies, on peut dire, dans le paysage. T'sais, j'ai même évoqué mon arrière-grand-père, d'une certaine manière, mon grand-père, et mon père, le quartier où il habitait n'existe plus, carrément plus. Moi, je suis né juste après que mon père a déménagé du quartier Saint-Maurice, puis je suis né ailleurs. Mais la destruction des... En tout cas, c'est ça. Donc, il y a quand même des activités industrielles qui laissent des cicatrices. Ça explique un petit peu aussi ma position qui fait que je ne suis pas heureux de voir qu'il y a des erreurs du passé qui se répètent encore. Ça fait que ça, ça me prend trois, quatre pages pour en venir à bout.

1070 Ça fait que dans ce que j'ai voulu présenter sous forme de récit, bien, il y a les notions de verrouillage. On peut dire, d'une certaine manière, qu'il y a des décisions qui se sont prises qui nous verrouillent. Notamment la RIDL parle du fait qu'on a investi et qu'il y a quand même un plan financier qui prévoit payer, t'sais, les hypothèques sur les infrastructures, puis qu'à chaque fois qu'on installe les infrastructures, d'une certaine manière, ça crée une sorte de verrouillage.

1075 Ceci dit, t'sais, OK, il y a des élus qui sont de bonne foi, là, qui ont fonctionné avec les idées de l'époque, là, mais ça ne veut pas dire que comme société, avec les paliers de gouvernement et les, on va dire les ressources financières, bien, qu'on est obligé de continuer avec les erreurs du passé, là. Il y a moyen de changer de trajectoire.

1080 OK. Pour ce qui est l'acceptabilité sociale, c'est sûr que, mettons, ça se peut très bien que la façon que j'ai de présenter l'écologie sociale, ce ne soit pas le même point de vue pour tout le monde. OK. C'est-à-dire qu'il y a d'autres personnes qui vont trouver que ce n'est pas acceptable de déménager les dépotoirs à cause des, on va dire des capacités de payer les payeurs de taxes. T'sais, donc pour certaines personnes, bien, il vaut mieux continuer dans le système actuel avec cette manière de penser là que, là je vais utiliser un vocabulaire qui est, que j'appellerais comme un mode de pensée mécanique, parce qu'on a un système avec des règlements, des politiques et il y a aussi une réalité géopolitique, et aussi, mettons, on va dire quand même une certaine, bien,

comment je dirais, les médias... Non, je ne veux pas faire ça. D'une certaine manière, c'est qu'il y a des idées qui sont répétées par habitude, qui nous laissent croire qu'on n'a pas la capacité ou les moyens de changer de trajectoire. OK, bon, ce n'est pas si tant clair que ça.

1090 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Fradette...

1095 **M. RICHARD FRADETTE :**

Oui?

LA COMMISSAIRE :

1100 ... désolé de vous interrompre. Je veux simplement vous avertir que votre temps est presque écoulé...

M. RICHARD FRADETTE :

1105 Ah oui.

LA COMMISSAIRE.

... alors, si vous voulez vous diriger tranquillement dans la conclusion.

1110

M. RICHARD FRADETTE :

1115 OK. Bien, j'ai noté des endroits où est-ce que je considère que c'était important. Je les ai retrouvés, c'est ici. Premier endroit. T'sais, l'environnement humain. T'sais, on dit souvent les gens attachent beaucoup d'importance à avoir un esprit sain dans un corps sain, OK, mais je dirais que l'environnement humain en milieu urbain comme ça, là, ça prend un environnement sain aussi pour, ma foi, garder espoir, là, dans un monde meilleur.

1120 OK, je vais essayer d'en trouver un autre comme ça. OK, oui, c'est ça... oui. Je prends
l'exemple aussi avec d'autres situations dans d'autres villes actuellement aussi. À quelque part, un
revirement comme ça à Mont-Laurier, où on dirait que si on change le projet... je veux juste le
nommer comme il faut, le projet de loi 81, je crois bien, le projet de loi 81, qui est un projet de loi
1125 qui affecte toutes les lois qui concernent l'environnement, OK, et que l'opportunité est là, il pourrait
y avoir moyen que, effectivement, il y ait des ressources financières pour aider à corriger une
situation que c'est une erreur du passé, à Mont-Laurier, mais qui est une erreur du passé aussi qui
peut se produire ailleurs et qui s'est produite peut être déjà ailleurs.

1130 En ce sens qu'il y a, bien, je vous donne l'exemple de Blainville, par exemple, où est-ce qu'il
y a un site qui... avec une compagnie américaine qui souhaite prolonger l'exploitation du site à
Blainville dans des... avec des impacts écologiques. On va le dire comme ça. Et avec aussi une
opposition des citoyens de Blainville. Puis là, encore une fois, pour les mêmes raisons que
Mont-Laurier, d'une part, parce que le nouveau projet à Blainville implique l'avenir encore pour 40
ans, avec des impacts qui vont continuer dans le temps, mais Mont-Laurier, ça implique des
1135 impacts sur 40 ans, donc d'une certaine manière, une pierre deux coups.

1140 Puis le projet de loi 81, si on profitait du contexte géopolitique et aussi changer le mode de
pensée pour être plus empathique envers les citoyens et envers l'environnement, parce que c'est
bien le genre de propos en écologie sociale qui est habituel, bien, on pourrait, effectivement, vivre
un renversement. Puis il y a d'autres situations aussi industrielles dans d'autres villes que c'est plus
1145 éloigné du contexte qu'on connaît à Mont-Laurier.

1150 Mais il y a une autre... étrangement, en même temps que le projet 81 est présenté par le
ministre de l'Environnement, qui touche les lois de l'environnement, forcément, il y a un autre projet
de loi -- je veux avoir le bon numéro --, 93, qui concerne justement le cas de Blainville où est-ce
1145 que c'est une ministre des Ressources naturelles qui souhaite, bien, forcer un peu ce qui est en jeu
actuellement entre le niveau municipal puis niveau provincial, à quelque part que le niveau
provincial forcerait une décision qui n'est pas appuyée ni par les citoyens ni par les élus de
Blainville, mais aussi de la communauté urbaine de Montréal, à ce que je crois savoir. Je pense à
la mairesse madame Plante.

1150 Donc, il y a, on pourrait dire, comme une certaine manière qu'il y a comme un alignement des
planètes, qui pourrait justement être favorable, l'alignement favorable dans le ciel, à peut-être un

revirement de situation dans le contexte qu'on connaît où, effectivement, il faut penser à l'empathie.
Oui? Est-ce que vous aviez encore une autre...

1155

LA COMMISSAIRE :

Non. Je vous laisse terminer.

1160

M. RICHARD FRADETTE :

OK, non, mais j'aurais aimé ça. Sinon, je vais regarder voir si j'ai encore quelque chose écrit en majuscules. Oui. Bien, c'est ça. Donc, mettons, j'appelle... j'utilise comme figure de style, on arrive à l'heure du choix, t'sais, dans la balance où est-ce qu'on mesure le poids, mettons, de l'acceptabilité sociale pour ceux qui seraient pour l'empathie, pour la nature et les communautés humaines. OK, puis d'un autre côté, parce que la balance, même ça tire fort de l'autre côté aussi, pour rester dans un système verrouillé, avec un mode de pensée que je dirais qui est mécanique. Pour ma part, j'ai la prétention, malgré la modestie puis l'humilité que je devrais avoir, mais j'ai quand même l'idée de, je vais le nommer, t'sais, d'un mode de pensée qui est plus holistique. J'ose utiliser des mots comme holistique, mais une vision systémique, parce que j'ai quand même une formation de physicien puis d'ingénieur à la recherche de solutions. Alors oui, donc je...

1165

1170

LA COMMISSAIRE :

En conclusion, s'il vous plaît, Monsieur Fradette.

1175

M. RICHARD FRADETTE :

Oui. C'est ça. Non, c'est ça. Donc, oui, je pense que c'était le mot de la fin de toute façon.

1180

LA COMMISSAIRE :

On va poursuivre la discussion avec vous, vous avez l'occasion peut-être de préciser certains éléments.

1185

M. RICHARD FRADETTE :

Ah, bien, allez-y.

1190

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous avez effectivement raison, vous avez un style assez singulier, holistique sans doute, ou certainement.

1195

M. RICHARD FRADETTE :

Oui.

1200

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, il y a des aspects qui... que vous avez ouverts et qui soulèvent vraiment à un certain questionnement, parce qu'on ne sait pas jusqu'où va votre pensée, en fait, quand on lit ça, là, pour certains segments. Et là, je vais vous lire, je vous cite, hein.

1205

M. RICHARD FRADETTE :

Oui.

1210

LE PRÉSIDENT :

« J'aimerais bien que Mont-Laurier évolue sur une trajectoire plus attractive pour garder mon fils ici et voir revenir nos jeunes qui sont dans les grandes villes. »

1215

M. RICHARD FRADETTE :

Oui.

1220

LE PRÉSIDENT :

Je présume qu'il n'y a pas uniquement l'agrandissement, le projet qui est dans votre mire. Pourriez-vous couvrir un peu, articuler, développer un peu ce que vous entendez par ça?

1225

M. RICHARD FRADETTE :

Oui. De mémoire, parce que c'est aujourd'hui que je griffonnais dans mes feuilles, à quelque part, c'est vrai que... c'est sûr que j'hérite de ma propre expérience, là, de quand j'étais jeune moi-même, OK. Puis prendre sa place, moi, au moment où je devais sortir de mes années d'études, dans les années 80, pour trouver une place et vivre, m'intégrer à la société ni plus ni moins, là, ce n'était pas facile. J'avais... je parle génération oubliée. T'sais, les jeunes, actuellement, là, qui ont comme 18 puis 20 ans, t'sais, ils ont connu le COVID, puis à quelque part, ils ont eu... disons, ils ont l'impression d'être oubliés puis ils doivent s'intégrer dans un milieu accueillant, attractif, OK. Puis ils ne veulent pas être ignorés.

1230

1235

Donc, je dirais que dans tout ça, ça serait la participation citoyenne. Quand on est dans un système qui est la pensée mécanique, à quelque part, t'sais, ça ne donne pas vraiment l'occasion de participer puis de se faire entendre puis de... Puis à Mont-Laurier, peut-être que... les jeunes ont de la misère à se trouver une place puis ils vont aller en ville. T'sais, moi, à mon époque, quand j'étais jeune, je suis venu...

1240

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un comparatif?

1245

M. RICHARD FRADETTE :

Bien, comparatif de jeunes qui...

1250

LE PRÉSIDENT :

Entre Mont-Laurier en comparaison avec une autre ville où le jeune aurait une place plus importante ou prépondérante?

1255 **M. RICHARD FRADETTE :**

Bien, moi, je dirais, c'est l'attractivité, au fond, la réponse, pourquoi ils sont attirés par les grandes villes. Bien, il faut dire qu'il y a plus de monde dans les villes, dans les grandes villes que, t'sais, qu'en région rurale. Moi, je dirais qu'il y a le plus de possibilités puis ils s'en vont parce qu'ils voient plus leur avenir puis la facilité à prendre leur place dans la société. Et il faut penser aussi que les jeunes s'investissent pour le futur. T'sais, ils vont à l'école pour développer des compétences, ils pensent au futur, OK. Donc, s'ils ont l'idée qu'ils ont plus d'avenir en ville qu'à Mont-Laurier, ils ont un futur, bien, ils vont aller où est-ce qu'ils ont le plus d'opportunités.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez vécu, si j'ai bien compris, à Thetford Mines pendant quelques années. Enfin, je déduis ça, là.

1270 **M. RICHARD FRADETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1275 Qu'est-ce qui a fait que vous avez choisi Mont-Laurier?

M. RICHARD FRADETTE :

1280 OK. Bien, c'est mon père qui a quitté Thetford Mines quand j'avais cinq ans, OK. Mais moi, j'ai quitté Laval.

LE PRÉSIDENT :

1285 C'est vrai.

M. RICHARD FRADETTE :

1290

Oui, j'ai quitté Laval. Puis, au fond, j'ai vu qu'à Laval, au fond, ce qui était comme les erreurs du passé, à quelque part, là, le développement effréné, j'oserais dire, t'sais, comme les promoteurs qui ont des opportunités commerciales, créer des boulevards urbains, comme on a à Mont-Laurier, un boulevard urbain, là, la 117, mais il y a aussi une espèce de rationalisation. Mais je n'ai quand même pas trouvé ma place à Laval simplement parce que c'était des années de crise économique. En fait, il parlait de dépression économique. Ce n'était pas le fun.

1295

Et il y avait la notion de baby-boomers qu'il n'y a pas d'opportunité d'emploi. Ça fait que, souvent, les jeunes comme moi déménagent pour les opportunités d'emploi. Puis les chances de promotion de carrière puis d'épanouissement aussi, parce que c'est comme ça fonctionne dans notre époque, là, l'épanouissement. Si Mont-Laurier s'enferme dans les erreurs du passé, je pense, ça répond un peu... puis là, je suis en train de boucler la boucle, là, si Mont-Laurier s'enferme dans les erreurs du passé, ce n'est pas très bon pour les chances d'épanouissement puis de développement social et environnemental.

1300

1305

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1310

LA COMMISSAIRE :

J'ai moi aussi une question.

M. RICHARD FRADETTE :

1315

Allez-y.

LA COMMISSAIRE :

1320

Dans votre mémoire, vous parlez, vous dites craindre un élargissement du fossé actuel entre les engagements prévus dans le cadre du projet et ce que l'acceptabilité sociale pourra tolérer dans le futur sur la période prévue de 36 ans. Nous avons vu dans votre notice biographique que vous

1325 réfléchissez aux questions environnementales depuis un bon moment. Je me demandais, à l'issue de cette réflexion- là, bon, personne n'a une boule de cristal, mais selon vous, quelles seraient les tendances que pourrait prendre l'acceptabilité sociale? Vers quoi, selon vous, ça peut évoluer, qui ferait en sorte de creuser cet écart-là, là, entre ce qui est proposé aujourd'hui et les attentes qu'aurait la population dans 20, 30 ans?

1330 **M. RICHARD FRADETTE :**

Oui. Bien moi, je dirais simplement, t'sais, les périodes d'austérité. Souvent les... d'ailleurs, où est-ce que j'ai forgé mon opinion, c'est que j'ai regardé les études d'impact quand il était question d'exploration pétrolière, d'exploitation pétrolière, golfe Saint-Laurent puis Anticosti. Je voyais que c'était comme ça. T'sais, il y avait comme le scénario du pire au milieu, puis après ça, toutes sortes de promesses, s'il y a une catastrophe. OK.

1340 Mais tous les engagements, puis là, je vais revenir à Mont-Laurier, tous les engagements qu'on pourrait prendre, avec toute la bonne foi puis toute la bonne volonté de politique, mais c'est des budgets, on pourrait remettre des inspecteurs puis resserrer la réglementation. Il n'y a rien de gratuit. Et s'il y a le contexte géopolitique qui vient nous impacter. Bien, l'impact va être économique. T'sais, il faut faire des choix de société.

1345 Puis l'impact économique, bien, l'habitude, c'est de rentrer dans des politiques d'austérité puis on coupe. Je ne peux pas dire on coupe dans les services parce que politiquement, ça ne se dit pas. Il n'y a pas un politicien qui va dire qu'on va couper les services, mais le résultat, c'est qu'il y a un risque... T'sais, bon, comment je dirais? C'est que notre société est quand même avancée technologiquement, OK, puis il y a des infrastructures immenses, puis ça n'arrête pas, la technologie n'arrête pas d'être de plus en plus complexe, puis il y a des vulnérabilités. Ça fait que si pour des raisons de vulnérabilité, bien, il y a comme... il risque d'avoir... il y a des risques technologiques. Et je parle de risques technologiques, parce qu'il y a des risques, toutes sortes de risques dans la société, là, mais oui.

1350 **LA COMMISSAIRE :**

1355 Est-ce que je peux vous ramener, s'il vous plaît, plus près du projet?

M. RICHARD FRADETTE :

Vas-y.

1360

LA COMMISSAIRE :

L'acceptabilité sociale présente versus future. Je veux juste bien comprendre la crainte que vous exprimez dans votre mémoire, là, qu'il pourrait y avoir un fossé qui se creuse entre les mesures prévues aujourd'hui pour l'acceptabilité sociale et ce qui, dans 20, 30 ou 36 ans, serait acceptable socialement. Qu'est-ce que vous pensez qui deviendrait non acceptable dans le futur en lien avec le projet?

1365

M. RICHARD FRADETTE :

OK. Bien, ça marche dans les deux sens. Mais je vais dire, mettons, en lien avec le projet, parce que j'allais dans le sens économique, là, ça fait que je vais rien que clore le sens économique. Écoutez, la RIDL, c'est quand même des gros budgets, t'sais. Puis ils se gardent des réserves financières pour, mettons, gérer après fermeture, donc sur des longues périodes. Donc, il y a quand même... Oui. Donc, c'est sûr que pour des raisons économiques, les taux d'intérêt, l'inflation, tout ça, ça peut mettre en péril la structure financière du projet.

1370

1375

De l'autre côté, les fameux facteurs humains. D'ailleurs, ça serait une très bonne question, comment... t'sais, les facteurs. C'est autant que... les facteurs humains, c'est qu'on peut faire des erreurs, OK. La pensée mécanique, faire des erreurs, faire de nouvelles erreurs, en plus de vivre avec les conséquences des erreurs du passé. Mais on peut trouver aussi la sagesse de solution. Ça fait que ça, ça peut aller dans l'autre sens.

1380

Ça fait que si... écoutez, ça fait des... on peut faire des combinaisons avec ça, là, mais si d'un côté, l'austérité fait que le cadre réglementaire, il est moins sécuritaire pour des raisons géopolitiques puis parfois de conséquences économiques, puis d'un autre côté, avec des associations, des comités citoyens puis l'éducation à l'environnement, les citoyens sont de plus en plus critiques de la politique et du système économique, bien... Puis on sait très bien en plus qu'on est à l'époque où est-ce qu'on a besoin d'une -- là, c'est facile pour moi de le dire -- transition écologique, transition énergétique puis transition atypique -- comme je suis, là, comme vous disiez

1385

1390

tantôt, là, je suis particulier -- mais une transition aussi systémique, si je ne l'ai pas déjà nommée, transition systémique. Donc, de faits substantiels. Mais si... tu vas me corriger, tu vas me dire, il faut que je revienne au de Mont-Laurier.

1395 **LA COMMISSAIRE :**

Vous lisez dans mes pensées.

1400 **M. RICHARD FRADETTE :**

Oui. Oui, oui, c'est ça. Mais transition systémique, c'est, au fond, comment je suis capable de me retourner s'il y a un slogan qui est pensée globale et agir local. Ça fait que l'air de rien, un petit rien comme ça à Mont-Laurier pourrait déclencher un revirement de situation comme il y en a dans l'histoire. C'est-à-dire que le projet de loi, un merveilleux projet de loi qui sortirait tout droit, là, de... par magie, là, projet de loi 81 qui viendrait donner les finances pour déménager le LET dans un site avec moins d'impacts humains, je dirais, c'est une action locale, mais qui fonctionne dans un cadre de pensée globale. J'ai cette tendance-là, ça, c'est ça, ça se fait tout seul.

1410 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Merci beaucoup de vos réponses. Je vous remercie de votre intervention.

1415 Nous allons prendre une courte pause. Au retour de la pause, nous allons poursuivre avec l'intervention de monsieur Mario Lefebvre et il y a également deux personnes qui se sont inscrites pour une opinion spontanée, donc il y aura trois interventions au retour de la pause. Ce sera une pause de 15 minutes. Il est 20 h 35, nous reprenons à 20 h 50, s'il vous plaît.

1420

PAUSE
REPRISE

1425 **LA COMMISSAIRE :**

Nous allons reprendre. Je vous inviterais à prendre place, s'il vous plaît. J'inviterais Mario Lefebvre, s'il vous plaît. Si vous pouvez vous avancer à la table des intervenants. Nous vous écoutons.

1430 **M. MARIO LEFEBVRE :**

1435 Monsieur le président, Madame la commissaire, un petit texte. Je vais commencer par les odeurs. On en a parlé, mais quand même. Depuis longtemps, on tolère les odeurs sans faire de plainte, sauf une. Mais moi, je dis, ce n'est pas une plainte, c'est plutôt une pétition. Plus de 20 signataires de Mont-Laurier et de la rue Isidore-Martin. Le site actuel dégage beaucoup d'odeurs. Impossible de le couvrir avant 2026. Encore une non-responsabilité. S'ils savaient qu'ils ne pouvaient pas le couvrir, pourquoi agir ainsi? Donc, il y a peu d'importance pour les citoyens de Pierre-Neveu.

1440 Avec les installations d'odeurs, aucune surveillance. Pourquoi des plaintes? Aucune action et aucune solution avant 2026. Dans l'étude sur l'environnement des projets d'agrandissement du LET de Mont-Laurier, le PR5.11, annexe QC4-8, page 35, il est écrit :

1445 « En ce qui concerne les odeurs, les résultats indiquent une problématique potentielle sur le côté est du site le long de la route Pierre-Neveu. Des différents scénarios montrent une augmentation graduelle de l'impact des odeurs due à l'accroissement progressif du taux de génération de biogaz par les matières enfouies dans l'agrandissement du LET. »

1450 Intégration au paysage. Le Règlement REIMR, articles 17 et 46. L'implantation d'un site d'enfouissement de Mont-Laurier soulève des préoccupations en regard des exigences 17 et 46 REIMR. Or, la visibilité des opérations depuis le P'tit Train du nord, une piste cyclable très fréquentée et appréciée tant par les résidents que par les touristes, risque d'altérer l'intégrité et la valeur récréotouristique du paysage. Par ailleurs, le commerce Aménagements Girouard, situé de
1455 l'autre côté de la piste offre une vue directe sur l'installation, ce qui compromet davantage l'intégrité visuelle ici. Aussi, enfin, une résidence de la route Pierre-Neveu en face du commerce d'Aménagements Girouard qui donne encore une vie directe de son rez-de-chaussée qui est en contradiction avec l'article 46 du Règlement REIMR. Notre résidence, dans le rapport PR3.6 dédié

1460 à l'intégration paysagère, une résidence a été identifiée comme point de vue PV-2. Toutefois, notre
résidence est à seulement 30 mètres de ce point et présente une élévation de 2.5 mètres. Cette
différence d'altitude accentue la percée visuelle sur le LET projeté. En d'autres termes, notre
maison a un niveau supérieur et se trouve davantage exposée à l'impact visuel du site
d'enfouissement.

1465 Les arbres. Tout d'abord, un conifère a une croissance lente, généralement de 30 à 61
centimètres par an. Il faudrait environ 10 ans pour atteindre une hauteur de 4 mètres, ce qui est
insuffisant pour cacher le site d'enfouissement qui atteindra sa pleine hauteur entre 6 et 8 ans.
Rapport d'intégration 3.6, intégration paysagère. Le rapport indique seulement que deux
résidences dans le rapport, alors qu'il en a plus de 8. La solution des ingénieurs de la RIDL est de
1470 planter cinq arbres pour deux résidences entre la route Pierre-Neveu et la piste cyclable, dans le
fossé qui appartient au MTQ. À la réunion du BAPE le 12 février, volte-face, les arbres sont plantés
sur l'emprise le long de la piste cyclable, mais aucune demande n'est faite à cet égard. Ce rapport
devrait être fait par une firme indépendante de la RIDL pour nous rendre justice, nous, les citoyens
de Pierre-Neveu.

1475 La RIDL. En 2020, le Pays-d'en-Haut ont cessé d'envoyer leurs matières résiduelles non
valorisées au site de RIDL. Un volume total de 23 140 tonnes a été enfoui en 2020,
comparativement à 34 079 tonnes en 2019, donne un espace de 10 939 tonnes de disponible et
Mont-Laurier produit environ 8,9 tonnes en 2023. Si la RIDL accepte les matières résiduelles non
1480 valorisées de Mont-Laurier de mêmes quantités que les Pays-d'en-Haut, la continuité des cellules
existantes qui étaient prévues serait la même avant l'ouverture de nouvelles cellules qui est déjà
projetée dans le futur sans la destruction des zones humides du LET de Mont-Laurier et profiter
d'une nouvelle technologie possible dans le futur. La RIDL a eu une commission d'enquête en 2023,
présidée par Nicole Boulet et le commissaire Réjean Villeneuve. Il serait intéressant de prendre
1485 connaissance du dossier.

COBALI. Étude de l'impact des eaux sur les cours d'eau en milieu urbain de la ville de
Mont-Laurier et Ferme-Neuve. En 2020, une étude effectuée sur le ruisseau Villemaire en aval du
ponceau de la rue Godard, à proximité du site, donnait des résultats inquiétants en coliformes
1490 fécaux et du phosphore. Pour plus d'informations, on peut se référer au site de COBALI.

1495 La Ville de Mont-Laurier et la MRC Antoine-Labelle. Il est désolant de ne voir aucune implication de leur part et de ne pas répondre aux questions du BAPE avant la date butoir du 4 mars 2024. Question qui a été posée, une : Comment qualifieriez-vous le paysage de la route Pierre-Neveu adjacent au site du RIDL? Est-il emblématique de la région? Conclusion : À mon avis, transporter nos déchets non valorisés à la RIDL est une solution malgré la réticence de la RIDL. Nous sommes de la même MRC et unir nos efforts ensemble est une solution gagnante pour tous. Je remercie le président et la commissaire ainsi que l'équipe du BAPE.

1500 **LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, monsieur Lefebvre. Toute petite interruption pour vous indiquer que le registre est désormais fermé. Nous allons poursuivre avec quelques questions, pour vous, monsieur Lefebvre. Est-ce que mon collègue veut commencer?

1505 **LE PRÉSIDENT :**

1510 J'aimerais peut-être tenter avec vous de clarifier un aspect qui touche le nombres de résidences qui sont dans le champ visuel du LET. En fait, la RIDL, effectivement, vous avez indiqué que la RIDL a précisé qu'il s'agissait de deux résidences. Monsieur Hromek, dans son mémoire, a précisé que c'est 17 résidences, mais là, il y a une subtilité syntaxique, là, je ne sais pas trop si c'est 17 résidences dans un rayon de 1 kilomètre ou 17 résidences dans le champ visuel. Ça reste à clarifier. Et vous, vous avez précisé qu'il y aurait plus de huit résidences.

1515 **M. MARIO LEFEBVRE :**

Absolument.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous articuler un peu, décrire un peu, huit résidences qui l'auraient directement dans le champ visuel?

1525

M. MARIO LEFEBVRE :

1530 Bien, c'est, dans le PV-2. Comme je vous dis, il y a déjà un voisin entre moi puis le PV-2. Il y a moi. Après ça, bien là, il y a l'autre voisin à côté de chez moi, il va avoir la vision assurément. Si on regarde bien les photos qu'on a envoyées au début...

LE PRÉSIDENT :

1535 Oui, oui.

M. MARIO LEFEBVRE :

... on voit le visuel. Il n'a été même pas été évalué. C'est ça qui... t'sais.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, en fait, ce qui m'intéresse le plus, je pense, c'est combien de résidences effectivement...

M. MARIO LEFEBVRE :

1545 Bien, écoutez, moi, je dis, au moins huit. Les plus impactées, moi, je pars de moi, là, que j'ai vraiment vérifié, quand on parle d'aménagement paysager, qui est l'autre côté du P'tit Train du Nord, il faut bien qu'ils rentrent : il y a une grande entrée de large, c'est un contracteur en déneigement, puis il y a une résidence... il y en a deux. Il y a un, moi, c'est pour ça que j'en ai nommé une, qui est en impact direct. Comment qu'ils pensaient de planter des arbres? Je peux les planter sur la couverture de la bâtisse d'aménagement peut-être, je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

1555 Et pour la... une deuxième courte question : pour des problèmes d'odeur, il y a plusieurs personnes, plusieurs intervenants, intervenantes qui sont venus nous dire, que ça soit en première partie ou aujourd'hui, que les odeurs étaient une nuisance, qui constituent être une nuisance importante et que des plaintes ont été formulées, surtout sur les derniers milles. Côté de l'intégration paysagère, est-ce que vous avez procédé d'une façon quelconque auprès de la RIDL?

1560 **M. MARIO LEFEBVRE :**

Pour le paysage?

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. MARIO LEFEBVRE :

1570 Non. Non, nous autres, écoute, première des choses, on voit très bien l'ancien site. Ça, c'est sûr à 100 pour cent. Surtout en arrière de chez moi, mais on voit bien que les lois sont... l'intégration au paysage de 1 kilomètre, il n'y a pas grand mordant dans la Loi. On voit que c'est difficile de faire accepter ça. On est (inaudible).

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Mais au-delà de la Loi, est-ce que vous êtes intervenu auprès de l'initiatrice de la RIDL?

M. MARIO LEFEBVRE :

1580 Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

1585 Jamais?

M. MARIO LEFEBVRE :

1590 Bien, non, moi, la première réunion qu'on a sue, nos avis n'ont pas été envoyés à la bonne adresse. Ils ont été envoyés au 330, Pierre-Neveu. Puis j'ai eu la chance que quelqu'un connaissait mon adresse puis ma personne.

LE PRÉSIDENT :

1595

Oui.

M. MARIO LEFEBVRE :

1600

Ils ont barré puis l'ont envoyé. Puis après ça, c'était la première fois qu'ils nous ont présenté le projet, la première présentation du BAPE, en fin de compte.

LE PRÉSIDENT :

1605

Hum, hum. Très bien, merci.

LA COMMISSAIRE :

1610

J'ai moi aussi une question en lien avec le paysage. Vous avez indiqué que le site actuel est visible notamment à partir de certains endroits sur le P'tit Train du Nord, est-ce que c'est bien ça?

M. MARIO LEFEBVRE :

1615

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

1620

Est-ce que, dans votre expérience, là, quand vous avez pu voir le site actuel, est-ce que ça vous est déjà arrivé de voir de la machinerie en train de travailler sur le site ou seulement les montagnes de déchets?

M. MARIO LEFEBVRE :

1625

Disons qu'on ne regarde pas quand on passe. Disons que ce n'est pas un visuel bien beau à regarder. Ça fait qu'on marche, quand on prend nos marches sur la piste cyclable, ce n'est pas très, très intéressant, là. Je ne m'assoierais pas pour regarder voir s'il passe un tracteur.

LA COMMISSAIRE :

1630 Je comprends. Je comprends. Donc, ça ne vous est pas arrivé...

M. MARIO LEFEBVRE :

1635 Non. Non, je n'ai pas regardé puis je n'ai pas vu.

LA COMMISSAIRE :

1640 OK. Donc, vous n'avez pas remarqué de la machinerie, mais vous ne prenez pas le temps de regarder en détail non plus, là.

M. MARIO LEFEBVRE :

Non.

LA COMMISSAIRE :

1645 OK. Je comprends. Vous avez parlé des résidences PV-1 et PV-2 qui ont été utilisées dans l'étude paysagère puis vous avez comparé le niveau de votre maison avec ces maisons-là?

M. MARIO LEFEBVRE :

PV-2. C'était PV-2.

LA COMMISSAIRE :

1655 Exact. Oui.

M. MARIO LEFEBVRE :

1660 PV-2 seulement. Moi, je suis à 30 mètres de là plus éloigné...

LA COMMISSAIRE :

Oui.

1665

M. MARIO LEFEBVRE :

... et je suis 2.5 mètres plus haut...

1670

LA COMMISSAIRE :

Qu'est-ce qui est plus haut?

M. MARIO LEFEBVRE :

1675

... de mon rez-de-chaussée.

LA COMMISSAIRE :

1680

Le rez-de-chaussée. D'accord. Merci. C'était une petite question facile, celle-là.

M. MARIO LEFEBVRE :

1685

Non non, c'est correct, là, moi, je ne suis pas... je suis capable de répondre parce que je n'ai pas besoin de regarder ça, là.

LA COMMISSAIRE :

Ça va être tout pour mes questions.

1690

M. MARIO LEFEBVRE :

1695

Puis je voudrais mentionner une dernière petite affaire, là. Aménagements Girouard, en étant de l'autre côté de la rue avec les maisons qui sont l'autre côté en angle, ils ne voient pas vraiment l'ancien dépotoir, mais le nouveau, par exemple, qui n'a pas été étudié nullement, qui est désolant.

LA COMMISSAIRE :

Comme vous dites, là, étant donné la présence de ce bâtiment-là, la solution qui est proposée, de faire l'écran végétal, ne serait pas applicable pour ce champ visuel là?

1700

M. MARIO LEFEBVRE :

Je pourrais même dire, moi, où c'est que je suis, mon niveau du rez-de-chaussée à la piste cyclable, il y a beaucoup plus que 2.5 mètres. Il y a moi, descend la route, ça descend, puis le P'tit Train du Nord.

1705

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup pour votre intervention, Monsieur Lefebvre. Bonne soirée.

1710

M. MARIO LEFEBVRE :

Ça fait plaisir. Advienne que pourra.

1715

LA COMMISSAIRE :

Nous allons maintenant passer à monsieur Patrice Coursol, s'il vous plaît.

1720

M. PATRICE COURSOL :

Bonjour. Merci de m'entendre ce soir. Encore une fois, à chaque fois, c'est émotif. Je n'ai pas les compétences et les moyens de payer des études et tout ça, par contre, comme je vous l'ai expliqué à la première fois, j'ai été élevé sur le terrain où sera le futur dépotoir. Dans le fond, c'est mon père, en 1983, qui a été obligé de vendre cette partie de terrain là, sans connaissance à cette époque-là ni environnementale de... puis personne ne connaissait ça, donc je comprends ce qui s'est passé.

1725

Par contre, ce qui m'inquiète dans ce qui s'en vient, c'est il n'y a personne qui a parlé de l'écoulement de l'eau ce soir par mon côté. Le côté chemin Adolphe-Chapleau a été oublié, je

1730 pense, depuis le début de ces études-là. Comme je vous l'expliquais, il y a un lac qui s'appelle le lac Bélec, qui est adjacent au dépotoir, qui, comme je le nommais la première fois, selon mon observation non scientifique, n'a plus de vie. On se demande qu'est-ce qui se passe dans ce lac-là. Avant, on pognait des poissons, maintenant on n'en prend plus. Il n'y a pas rien qui se passe là. Il n'y a pas beaucoup de nénuphars, il n'y a pas beaucoup de choses qui poussent là.

1735 De là s'écoule un petit ruisseau qui part puis qui, ensuite, de chaque côté de ce terrain-là, il y a une ligne de lot qui fait en sorte qu'il y a de l'eau qui s'écoule de l'eau de là et qui se rend jusqu'à la rivière du Lièvre. Il y a un ponceau à côté de ma maison puis un ponceau de l'autre côté du lot complètement qui s'écoule aussi dans la rivière. Donc, il n'y a aucune étude qui a été faite au niveau de l'impact à l'extérieur du périmètre du site de la RIDL. Donc ça, ça m'inquiète.

1740 Je me dis, oui, les membranes, le monsieur tantôt l'a dit en Teams, ont peut-être une durée de vie. Nous, est-ce que c'est l'impact de l'ancien site, est-ce que c'est l'impact de l'usine d'épuration des eaux qui est à proximité aussi? Mais comme je l'expliquais la première fois, là, notre source est viable depuis 50 ans, mais depuis 6 ans, on a dû mettre des machines UV parce qu'on a découvert qu'il y avait du E. coli dans notre eau. Donc, ça nous inquiète. Si jamais on n'est plus capable d'avoir cette source-là, est-ce qu'il y a des puits artésiens qui seront viables? Je ne suis pas sûr, parce que si c'est contaminé, ça va être contaminé un peu partout. Donc, c'est quelque chose qui m'inquiète beaucoup.

1750 Aujourd'hui, comme je vous dis, je ne suis pas scientifique, j'ai juste été sur Google Maps pour essayer de vous concocter un dessin pour vous montrer une image de, justement, du lac qui était collé, collé, mais je ne suis pas assez bon en informatique puis je ne suis pas assez bon en Photoshop, donc j'ai annulé le projet. Mais c'est quelque chose quand même qui m'interpelle vraiment de voir qu'un lac qui est à peu près deux fois comme le futur site est à moins de 100 mètres de la clôture, là, ça m'inquiète beaucoup. De là, mais les eaux souterraines, elles vont comment, ils vont par où, elles passent comment? Je ne suis pas expert, mais je ne suis pas capable de donner ça. Mais comme... Puis, c'est ça, ça, c'est pour ça.

1760 C'est certain que si un jour, on s'aperçoit que l'eau est contaminée encore plus, parce que présentement, la lampe UV fait la job, mais j'espère que la RIDL, la Municipalité puis la MRC vont être là pour nous soutenir là-dedans, parce que ça commence à un peu inquiétant.

1765 Pour ce qui est des odeurs, je vous... de mon côté, c'est moins fréquent, je pense, que du
chemin Pierre-Neveu, mais je peux vous dire que, comme je vous le disais la première fois, ça
monte tout le long. Quand ils disent que ça ne descend pas chez nous, je ne crois pas ça parce
que c'est une montée de la maison jusqu'à la clôture tout le long et ça arrive parfois que je dois
tourner de bord parce que ça sent trop mauvais. Je ne suis pas capable de monter la côte, ça
m'étouffe, ça ne sent pas bon. Donc, on le vit. C'est certain que là, je suis rendu à côté parce que
1770 je suis sur le même terrain, je comprends, mais en même temps, là, est-ce qu'il y a des impacts
jamais? Là, je ne pense pas, nous, on le vit.

1775 Quelque chose qui m'inquiète par rapport au site de Rivière-Rouge, mes enfants ont joué au
hockey à Montréal pendant plusieurs années, parce qu'on vient de Mont-Laurier, on joue contre
des équipes de la ville, et à chaque fois qu'on passe à Rivière-Rouge pour le site d'enfouissement,
il y a des odeurs nauséabondes assez persistantes, et semble-t-il que c'est un site qui est plus
nouveau. Donc si ce site-là est nouveau puis qu'il y a quand même ces odeurs-là, puis le site est à
7 kilomètres de la ville, je crois, là, donc il n'est pas collé, j'imagine que quand ils vont continuer à
mettre des déchets là, bien, on va vivre la même chose. Ça fait que quand ils nous disent que les
1780 nouvelles fosses vont avoir un effet magistral, j'ai un peu de doutes parce qu'à Rivière-Rouge, ça
ne sent pas bien quand on passe sur la 117.

1785 Puis pour ce qui est du processus des plaintes, malheureusement, on est tricoté serré à
Mont-Laurier, on connaît des gens qui travaillent à RIDL, à la Municipalité, à MRC, tout le monde,
les élus municipaux, on les connaît, tout ça. Donc, c'est un peu malaisant de faire des plaintes, ce
n'est pas un processus qui est un réflexe pour nous. Puis, t'sais, j'ai essayé, l'autre fois, j'en ai fait
une, mais en même temps, je n'ai pas de fun à faire ça. J'ose espérer, justement, que les personnes
qui sont impliquées peuvent prendre conscience eux aussi de ce qui se passe autour de ce site-là.
Et voilà.

1790

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

1795

M. PATRICK COURSOL :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1800 Pour le moment, je n'ai pas de question, mais j'ai un commentaire.

M. PATRICK COURSOL :

1805 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1810 Je peux vous assurer, si vous examinez les questions que la commission a envoyées à l'initiatrice au cours des deux dernières semaines...

M. PATRICK COURSOL :

1815 OK.

LE PRÉSIDENT :

... qu'il y a un certain nombre de questions qui touchent tout ce qui gravite autour des problématiques de l'eau souterraine en particulier.

M. PATRICK COURSOL :

1820 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1825 Et le lac Bélec inclus.

M. PATRICK COURSOL :

1830 OK. Merci beaucoup. Merci.

LA COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur Coursol.

1835

J'avais annoncé trois interventions, mais une personne a finalement retiré son inscription, donc ce sera tout pour les interventions de la... après la pause. Finalement, mon temps avant et après la pause n'était pas aussi équilibré que je l'aurais souhaité. C'est comme ça. Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier par la régie intermunicipale de déchets de la Lièvre. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions de cette séance publique au bureau du BAPE et dans la page Web du dossier. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir des ordinateurs de la bibliothèque de Mont-Laurier — secteur Des Ruisseaux. Plusieurs des documents y sont également offerts en version papier.

1840

1845

Les personnes qui désirent exercer leurs droits de rectification, j'en avais parlé au départ, il n'y a finalement pas eu de rectification ce soir, mais vous pouvez toujours le faire jusqu'au 18 mars. Donc, une semaine à partir d'aujourd'hui. Si jamais vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en informer madame Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission.

1850

La commission d'enquête va donc poursuivre ses travaux et son rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 10 juin, tel que précisé plus tôt. Également, comme précisé dans le discours d'ouverture, parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement va procéder à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. Encore une fois, nous vous rappelons que la décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

1855

1860

Enfin, nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire ou en s'exprimant ce soir en séance publique. Merci beaucoup. Nous remercions également les

1865

personnes-ressources et l'initiatrice du projet pour la collaboration à cet exercice démocratique.
Merci encore et bonne fin de soirée.

1870

**FIN DE LA PREMIÈRE ET DERNIÈRE SÉANCE
DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

1875

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai
entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

1880

ET J'AI SIGNÉ :



1885

Aurélie Patin, s.o.